



LE DEVOIR

Vol. XCVI N° 8

LE MARDI 18 JANVIER 2005

87c + TAXES = 1\$



Deux Irakiennes devant un mur de Bagdad tapissé d'affiches électorales. Des responsables américains et irakiens ont déjà fait savoir que quatre des 18 provinces d'Irak, dont certaines situées immédiatement au sud de Bagdad, connaissent une insécurité trop grande pour que l'on puisse y maintenir les élections législatives prévues pour le 30 janvier.

Reid crée un sous- diplôme au cégep

TOMMY CHOUINARD

Québec — Un étudiant pourra désormais quitter son collège avec un diplôme en poche sans avoir même ce nouveau diplôme et pourront également assouplir leurs conditions d'admission.

C'est ce que prévoient les nouvelles — et très attendues — orientations en matière d'enseignement collégial, qui ont été rendues publiques, hier, par le ministre de l'Éducation, Pierre Reid. Sans être le chambardement appréhendé par une bonne partie du réseau collégial, ces nouvelles orientations accordent une « souplesse nouvelle » aux cégeps qui soulève bien des inquiétudes auprès des syndicats et de la communauté étudiante.

Le gouvernement Charest permettra en effet aux 48 collèges publics du Québec de délivrer un nouveau diplôme, baptisé pour le moment « sanction intermédiaire ». Cette sanction sera rendue accessible aux étudiants qui, selon le jargon ministériel, auront atteint « un ensemble d'objectifs et de standards correspondant à une partie significative du parcours vers l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ».

C'est la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qui déterminera, au cours des prochains mois, ce que sera cette « partie significative » d'une formation donnant accès à la sanction intermédiaire. Selon les explications fournies par le ministre, un étudiant pourrait ne pas achever sa formation générale obligatoire — ses cours de philosophie et de français, par exemple — et décrocher tout de même ce nouveau diplôme.

Une sanction intermédiaire sera l'équivalent collégial d'une mineure à l'université, explique-t-on. Elle aura une valeur inférieure au DEC et à l'attestation d'études



Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid

VOIR PAGE A 8: CÉGEP

À lire aussi en page A 6

■ L'éditorial de Josée Boileau

Irak: l'archevêque de Mossoul est enlevé L'inquiétude monte à l'approche des élections

La violence s'est poursuivie hier en Irak alors que des dizaines de personnes ont péri dans des attentats et que l'archevêque catholique syriaque de Mossoul a été enlevé dans cette ville devenue un foyer de l'insurrection.

Mgr Basile George Casmooussa est, croit-on, le plus haut dignitaire catholique à être victime d'un enlèvement en Irak, où la minorité catholique a été la cible par le passé d'une campagne d'intimidation sous la forme d'attentats à la bombe.

Basile Georges Casmooussa, l'archevêque de la communauté catholique syriaque de Mossoul, ville du nord de l'Irak devenue un foyer de l'insurrection, a été enlevé par des hommes armés, selon deux ecclésiastiques de la cité. « Un groupe d'hommes armés circulant à bord de deux voitures a attaqué Mgr Casmooussa qui s'apprêtait à monter dans sa voiture en compagnie de son chauffeur dans le quartier Al-Chourta à Mossoul. Les assaillants ont maîtrisé Mgr Casmooussa et l'ont jeté dans le coffre de leur voiture avant de prendre la

fuite », a déclaré le père Faraj, de l'église chaldéenne de Mossoul.

À Rome, le porte-parole du Vatican, Joaquin Navarro Valls, a déploré « de la façon la plus ferme cet acte terroriste et demande que Mgr Casmooussa soit rendu rapidement sain et sauf à son ministère ».

Le patriarche catholique chaldéen de Bagdad, Emmanuel Delly, joint au téléphone par l'agence des missionnaires Misna, a affirmé que Mgr Casmooussa avait été « enlevé alors qu'il sortait d'une maison où il s'était rendu en visite pastorale, dans son diocèse de Mossoul. Il a été embarqué à bord d'une voiture. Nous ne savons pas qui l'a enlevé, ni les raisons de ce geste. Nous faisons notre possible pour retrouver ses traces et espérons réussir à le sauver », a-t-il ajouté.

Mgr Casmooussa, originaire de Karakoche en Irak, est âgé de 66 ans. Ordonné prêtre en 1962, il a été nommé archevêque par le pape Jean-Paul II le 8 mai 1999.

Les chrétiens d'Irak, qui n'avaient que très peu

d'influence politique sous le régime laïc de Saddam Hussein, représentent environ 3 % de la population avec 650 000 fidèles. Ils sont répartis entre l'église chaldéenne et l'église syriaque.

Depuis la guerre américaine de 2003 que le Vatican a réprouvée ouvertement, les lieux saints tant musulmans que chrétiens sont en Irak la cible d'attaques de rebelles soucieux d'attiser les rivalités confessionnelles. Ces attaques ont entraîné un exode à l'étranger des chrétiens d'Irak.

La violence

Ailleurs en Irak, une voiture piégée conduite par un kamikaze a explosé à Ramadi, la capitale de la province d'Al-Anbar, à l'ouest de Bagdad, faisant des victimes américaines, a indiqué l'armée sans fournir d'autres précisions. Le corps de deux soldats irakiens décapités ont été retrouvés dans cette ville rebelle, selon la police.

Plus au nord, près de Baaqouba, huit Irakiens, dont sept soldats, ont été tués dans une attaque

VOIR PAGE A 8: IRAK

Un groupe propose de relancer la Gaspésia

KARINE FORTIN

Une entreprise québécoise du secteur des pâtes et papiers serait prête à relancer l'usine de Papiers Gaspésia, dont la rénovation a été interrompue en raison de dépassements de coûts il y a un an.

L'identité du groupe ne sera rendue publique que la semaine prochaine, mais le contrôleur Pierre Laporte de la firme Ernst & Young a précisé hier que l'offre faite était « correcte », c'est-à-dire d'un montant suffisant. L'acheteur éventuel aurait cependant posé plusieurs conditions, notamment quant à l'obtention de financement.

M. Laporte souhaite prendre le temps d'étudier la proposition qui n'a pas encore été présentée aux créanciers et au gouvernement. « C'est sûr que c'est intéressant parce qu'il y aurait une reprise du chantier, on terminerait les travaux et il y aurait une usine qui fonctionnerait à Chandler.

VOIR PAGE A 8: GASPÉSIA

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 5	Météo.....	B 5
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 4	Mots croisés.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

SAQ: retour à la table vendredi Les conciliateurs convoquent un premier face-à-face depuis Noël

GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Moins de vingt-quatre après que les membres du Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB) de la Société des alcools du Québec (SAQ) eurent approuvé une proposition d'affiliation avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN), les conciliateurs du dossier ont tendu hier une perche aux deux parties pour relancer les négociations suspendues depuis le 19 décembre en proposant un face-à-face en comité restreint, vendredi.

Une porte-parole du ministère du Travail du Québec (MTQ) a en effet confirmé en fin de journée que les conciliateurs nommés par le gouvernement ont appelé syndicat et patronat à participer à une rencontre officielle vendredi matin. Des détails restaient encore à régler en début de soirée, mais tant la SAQ que le SEMB ont réaffirmé hier au Devoir leur volonté mutuelle de revenir rapidement à la table de négociations pour venir à bout de la grève qui perdure.

Depuis la suspension des discussions peu avant Noël, les deux camps avaient été assignés à une période de réflexion qui devait leur permettre de revoir leurs positions respectives. Entre-temps, les conciliateurs gardaient contact avec la SAQ et le SEMB, mais attendaient qu'il y ait des possibilités d'avancement avant de rappeler tout le monde à la table.

Il semble donc qu'une des suites espérées de la houleuse assemblée générale spéciale tenue dimanche par le SEMB pour faire approuver l'affiliation du syndicat indépendant



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Un gréviste manifeste devant une succursale de la SAQ. La direction décline l'arrivée de la CSN dans le dossier comme « une occasion propice à la relance des négociations ».

VOIR PAGE A 8: SAQ

Une autre porte fermée aux enfants autistes ou dysphasiques?

Le manque de subvention
menace le centre de répit
Aux pignons verts

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Sébastien n'a pas cinq ans, mais il compte déjà trois renvois à son actif. Comme son frère jumeau Francis, il souffre d'une forme grave de dysphasie qui se manifeste par des troubles de langage et de comportement qui sont incompatibles avec les ressources limitées des centres de la petite enfance (CPE) de sa région, la Montérégie. Seul Aux pignons verts, un centre unique conciliant répit, entraide et gardiennage, leur convient à tous les deux. Mais la nature hybride de l'établissement est aussi son talon d'Achille, puisqu'elle l'écarte du réseau traditionnel des subventions des ministères de la Santé et de la Famille.

Depuis sa fondation en 2002, le centre de répit a toujours fonctionné sans subvention. Mais aujourd'hui, ses tiroirs sont dangereusement vides et sa directrice craint de devoir fermer boutique si l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie n'intervient pas rapidement et « massivement ».

« M. Charest avait promis de redonner une vie normale

VOIR PAGE A 8: PIGNONS



• LES ACTUALITÉS •

Paul Martin rencontre les militaires de la DART au Sri Lanka

La présence canadienne est nécessaire

BRUCE CHEADLE

Kalmunai — Deux minutes passées sur la côte orientale du Sri Lanka, dévastée par le tsunami du 26 décembre, suffiraient à convaincre n'importe quel Canadien de la nécessité de la présence sur place des Forces canadiennes, a affirmé hier le premier ministre Paul Martin, stupéfait, à la suite d'une visite de près d'une heure à Kalmunai, collectivement touchée par la catastrophe naturelle.

M. Martin s'est rendu par hélicoptère à 300 kilomètres à l'est de Colombo afin d'y inspecter les membres de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (la DART) des Forces armées canadiennes à leur camp du secteur d'Ampara, d'une superficie équivalente à environ la moitié de celle de l'Île-du-Prince-Édouard, où le tsunami aurait fait plus de 10 000 morts.

Le premier ministre a par la suite reconnu que rien ne l'avait préparé à une telle expérience.

«Le fait est que l'argent [des contribuables canadiens] va tout droit où on en a besoin», a-t-il déclaré à des journalistes à l'extérieur d'une clinique médicale installée par la DART dans une école pour filles devenue un refuge pour les personnes laissées sans abri à la suite du raz-de-marée.

«Je ne crois pas que l'on puisse passer plus de deux minutes ici sans réaliser à quel point l'aide est nécessaire», a ajouté M. Martin.

Les Sri Lankais se sont massés par centaines dans les rues encombrées de débris de Kalmunai afin d'apercevoir le dirigeant canadien.

Le premier ministre s'est tout d'abord arrêté à une immense fosse commune située à un jet de pierre de la plage. Des maisons et



Le premier ministre Paul Martin salue un membre de la DART en mission à Kalmunai, au Sri Lanka.

des commerces paraissant avoir été la cible d'un bombardement entouraient le site.

«Rien que dans cette fosse se trouvent plus de 1000 personnes qui sont mortes», a indiqué le père Jim Hardwick, de la DART.

«On m'a dit que de 5000 à

10 000 [personnes étaient mortes dans le secteur d'Ampara] et le dernier bilan fait état de 10 736 [victimes], a ajouté l'aumônier de la base militaire de Petawawa, en Ontario. Je n'arrive pas à me sortir ce chiffre de la tête.»

À la suite de son retour à Colom-

bo, hier après-midi, M. Martin a rencontré des responsables politiques alliés aux Tigres tamouls, voués à l'indépendance des Tamouls du Sri Lanka, qui contrôlent des secteurs du nord-est du pays.

Presse canadienne

Priorité au travail saisonnier et aux congés parentaux

Lucienne Robillard prend charge de ses nouvelles responsabilités ministérielles

MARC PÉPIN

Ottawa — Régler le problème des travailleurs saisonniers ainsi que la question des congés parentaux sont les deux grandes priorités de Lucienne Robillard, qui était assermentée hier à Ottawa, à la tête du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences.

Mme Robillard se trouvait en vacances à Saint-Martin dans les Caraïbes au moment du remaniement ministériel effectué par Paul Martin. Ce remaniement faisait suite de la démission de la ministre de l'Immigration Judy Sgro, vendredi dernier.

Au sujet des améliorations à l'assurance-emploi, la ministre a ciblé le problème du «trou noir», qui affecte bon nombre de travailleurs saisonniers.

«La réalité du travail saison-

nier force malheureusement certains travailleurs à ne pas avoir de revenus pendant une partie de l'année, alors on va travailler fort pour essayer de régler ce problème, a dit Lucienne Robillard. Ce sera une de mes priorités, de même que le congé parental.»

Pas question toutefois de procéder à une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi. La ministre rappelle que cela a été fait il y a quelques années et que le gouvernement a incorporé dans la loi une «obligation d'évaluation annuelle», pour permettre d'apporter les modifications nécessaires au fur et à mesure.

«Quand on a fait la réforme, j'étais au cabinet à ce moment-là, on savait qu'il pouvait y avoir certaines anomalies, et c'est ce qu'on s'apprête à corriger d'année en année. Il n'est nullement question de rebâtir un nouveau système d'assu-

rance-emploi, de trancher Mme Robillard, il s'agit de l'adapter à la réalité d'aujourd'hui.»

Dans le dossier des congés parentaux, elle espère également pouvoir conclure la négociation avec le gouvernement du Québec en respectant la date cible du 1^{er} février.

«Certainement que c'est une priorité, l'obligation de résultat est pour le 1^{er} février, d'insister la ministre. Alors il ne reste plus grand temps. Mais nos négociateurs sont à l'œuvre depuis longtemps, alors j'ose espérer qu'on arrivera à une solution heureuse», dit-elle.

Lucienne Robillard a assuré par ailleurs qu'elle était parfaitement capable de prendre en charge le ministère des Ressources humaines en plus des Affaires intergouvernementales et de la présidence du Conseil privé. Vendredi dernier, le chef du Bloc Québé-

cois, Gilles Duceppe, estimait que le premier ministre Paul Martin l'avait «surchargée».

Lucienne Robillard a répliqué à ce commentaire avec une pointe d'ironie.

«Je vois que M. Duceppe s'inquiète de ma santé; dites-lui que je vais bien, que je suis en pleine forme et que je peux assumer les deux responsabilités», a-t-elle conclu, en riant.

C'est à la suite de la démission de l'ex-ministre de l'Immigration, Judy Sgro, que Lucienne Robillard s'est retrouvée par un jeu de chaises musicales avec de nouvelles responsabilités.

Elle a reconnu que la perte d'un ministre faisait toujours mal à un gouvernement, ajoutant que Mme Sgro avait pris une décision «difficile et courageuse» en démissionnant, mais que c'était «la bonne décision».

Presse canadienne

Les libérations conditionnelles sous surveillance

Un livre et un documentaire télé dénoncent le laxisme des autorités, accusées d'être les responsables indirectes de la mort d'Alexandre Livernoche

BRIAN MYLES

Le jeune Alexandre Livernoche est une victime du déficit zéro. Quatre ans après son assassinat par un récidiviste qui n'aurait jamais dû se trouver en liberté, les autorités n'ont toujours pas tiré les leçons de cette tragédie.

Le journaliste Yves Thériault et la chaîne Canal D. frappent fort en exposant les dérapages des libérations conditionnelles et l'apathie des gouvernements, le premier dans un livre intitulé *Tout le monde dehors!* en librairie dès maintenant, la seconde avec la diffusion d'une enquête en huit épisodes à partir du 24 janvier.

Le petit Livernoche, 13 ans, a été agressé sexuellement et poignardé par Mario Bastien, un délinquant condamné une cinquantaine de fois et connu des autorités carcérales comme un pédophile, bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'accusations en matière sexuelle. En raison de la surpopulation à la prison de Trois-Rivières, à l'été 2000, il avait pu bénéficier d'une absence temporaire, soit une remise en liberté décrétée par un directeur de prison. La décision d'élargir Bastien a été prise dans l'ignorance de son penchant pédophile, de ses problèmes psychiatriques et des nombreux signaux d'alerte envoyés par des commissaires aux libérations conditionnelles qui avaient évalué son dossier par le passé.

Un expert mandaté par Québec, l'ex-recteur Claude Corbo, dénonçait dans son rapport final les notions d'absence temporaire fourre-tout, donnant trop de latitude aux directeurs de prison, et l'utilisation de cette mesure comme une forme occulte de régulation de la surpopulation chronique dans les prisons. Quatre ans après le meurtre absurde du jeune Livernoche, Québec n'a toujours pas implanté les mesures visant à prévenir les dérapages, entre autres la création d'un dossier informatisé uniforme et global pour chaque détenu.

«Il y a beaucoup de laxisme. C'est un système très permissif. Il y a aussi une gestion comptable du système, explique M. Thériault en entrevue.

C'est clair qu'un détenu coûte moins cher dans la rue qu'en prison. Les administrateurs sont soumis à des impératifs économiques.»

De 1994 à 1997, le gouvernement Bouchard a enlevé 26 millions de dollars dans le budget des services correctionnels du Québec, et le nombre d'employés a chuté de 12 %. Lorsque le gouvernement a décidé de fermer cinq prisons en 1996, 300 places de détention, soit le dixième de la capacité, ont disparu. C'est à peu près à la même période que les absences pour raisons humanitaires se sont multipliées, fait remarquer l'auteur. Pour 1996 seulement, le nombre de jours que des détenus ont passés en absence temporaire pour raisons humanitaires a bondi de 44 %. Alexandre Livernoche, serait-il une victime du déficit zéro? Yves Thériault croit que oui.

Si le livre de M. Thériault se concentre essentiellement sur l'affaire Bastien, la série diffusée par Canal D. explore aussi le cas de Conrad Brossard, qui a bénéficié d'une semi-liberté malgré deux condamnations à perpétuité pour deux meurtres et deux tentatives de meurtres. Il aura résisté à peine trois mois avant de poignarder sauvagement Cécile Clément, une femme qu'il avait rencontrée dans le cadre de son projet communautaire au CHSLD Cooke, à Trois-Rivières.

La série se penche également sur le triste sort des narco-trafiquants du Canada, comme l'avocat Joseph Lagana, condamné à 13 ans de pénitencier pour avoir importé 558 kilos de cocaïne et blanchi 47 millions pour la mafia italienne. En vertu d'une nouvelle loi fédérale, Lagana a bénéficié d'une mise en liberté après deux ans, parce qu'il n'avait pas d'antécédents judiciaires et parce que le trafic de drogue est un crime sans violence aux yeux du fédéral. Bien d'autres gros caïds ont suivi les traces de Lagana par la suite.

Dans ce livre et cette série, le public sera chagriné d'apprendre l'existence d'une radicale différence entre la sentence et la peine purgée.

Le Devoir

Élection complémentaire

L'ADQ avait mis ses œufs dans le panier de CHOI-FM

NORMAN DELISLE

Québec — L'Action démocratique a payé près de 18 000 \$ en publicité à la station CHOI-FM Radio-X au cours de la campagne électorale de septembre dernier dans Vanier, révèle le rapport des dépenses du candidat adéquiste Sylvain Légaré.

Cette publicité était composée essentiellement de «remotes», c'est-à-dire de publi-reportages transmis en direct à partir du comité électoral du candidat adéquiste.

Le prix de ces publicités variait de 100 \$ à 325 \$ pour chaque tranche de 30 secondes. La facture totale transmise par la station CHOI au candidat Légaré s'est élevée à 17 926,65 \$.

En fait, c'est par l'entremise de cette station de radio qu'a transité presque toute la publicité du candidat adéquiste élu le 20 septembre dernier dans Vanier, à Québec, indique le rapport des dépenses.

Les rapports des dépenses de tous les candidats aux élections complémentaires du 20 septembre dernier viennent d'être remis au Directeur général des élections du Québec. Ce sont des documents publics.

Le candidat Légaré a aussi investi 4555 \$ en publicité à la station radiophonique concurrente CHIK 98,9, et 1865 \$ dans les Médias Transcontinental.

Le candidat adéquiste avait obtenu l'appui de la station CHOI-FM et de son controversé animateur Jean-François Fillion lors de cette campagne électorale. M. Légaré l'a remportée avec une majorité de 4504 voix sur son plus proche adversaire, recueillant 47 % des suffrages.

«On a innové au niveau de campagne. D'abord au niveau de nos

pancartes, puis en faisant des remotes avec CHOI dans notre local électoral. C'était la première fois qu'une telle opération publicitaire était menée au cours d'une campagne électorale», a expliqué le député Légaré.

Mais c'est le candidat libéral Michel Beaudoin qui a dépensé le plus au cours de cette campagne électorale.

Dans la défaite, le libéral Michel Beaudoin a dépensé 80 562 \$, dont 59 112 \$ uniquement en publicité. Sa campagne ne lui a rapporté que 6664 suffrages. C'est donc dire qu'il a dépensé 12,09 \$ pour chaque bulletin marqué en sa faveur.

Le péquiste Sylvain Lévesque a pour sa part dépensé 49 700 \$ et a obtenu 5243 voix. Le candidat Paul Biron de la Démocratie chrétienne a de son côté dépensé 8545 \$, mais il n'a obtenu que 112 voix, ce qui lui fait un coût record de 76,30 \$ par appui obtenu.

Dans Laurier-Dorion, la péquiste élue Elsie Lefebvre a dépensé 52 000 \$, soit presque 20 000 \$ de moins que la libérale Voula Neofotistos qui a été défaite, bien qu'elle ait consacré 71 350 \$ à son élection.

Dans Gouin, le péquiste Nicolas Girard a été élu. Ses dépenses se sont élevées à 45 800 \$, alors que la libérale Edith Keays n'a pu l'emporter malgré des dépenses de 59 700 \$.

Enfin dans la circonscription de Nelligan (ouest de Montréal), où la libérale Yolande James l'a emporté facilement, les dépenses du parti de Jean Charest ont atteint 70 700 \$, contre 12 600 \$ pour le Parti québécois et 35 000 \$ pour l'indépendant Michel Gibson, qui a terminé au deuxième rang dans les suffrages exprimés.

Presse canadienne

Appelez
et vous recevrez :

1 800 463-5229

REER Obligations à taux fixe

1 000 \$ placés maintenant vous rapporteront 1 568 \$* dans dix ans. Garanti.

Termes	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Taux annuels (%)	2,00	2,35	2,75	3,20	3,45	3,75	3,95	4,20	4,35	4,50

Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements

Québec

* Ce montant tient compte du boni de 1% la première année pour les nouveaux fonds REER et des intérêts composés.

ACTUALITÉS



ÉCONOMIE

Le Viêt Nam veut habiller les Canadiens



Michel David

Le quidam

Compte tenu de la tradition parlementaire britannique et de la jurisprudence, il était hautement prévisible que la Cour supérieure rejette la requête d'Yves Michaud, comme le feront très probablement les autres instances auxquelles il pourrait encore s'adresser.

Dans son jugement, le juge Jean Bouchard se défend bien de vouloir banaliser ce qu'il a pu ressentir lors de la présentation de la motion de blâme que l'Assemblée nationale a adoptée le 14 décembre 2000.

Malheureusement, il n'avait pas à se prononcer sur le bien-fondé de cette motion, mais simplement sur sa légalité. S'il fallait que les tribunaux soient appelés à sanctionner toutes les mauvaises décisions des parlements, le système judiciaire serait vite paralysé.

La cour a statué que la Commission des États généraux sur l'avenir de la langue française, où M. Michaud a tenu les propos qu'on lui a si vivement reprochés, relevait bel et bien de la fonction de surveillance du pouvoir exécutif confiée à l'Assemblée nationale, puisqu'elle était la créature du gouvernement.

Que les députés n'aient pas pris la peine de vérifier ce que M. Michaud avait dit avant de le condamner ne regardait pas le juge. Encore une fois, on n'a jamais vu un tribunal annuler la décision d'un parlement sous prétexte qu'elle était idiote.

L'immunité dont disposent les députés dans l'exercice de leurs fonctions est un privilège qui appelle un sens aigu des responsabilités. Dans le feu de l'action, il leur parfois arrive de tenir des propos qui leur vaudraient des poursuites judiciaires s'ils étaient tenus en dehors de l'enceinte parlementaire, mais ils n'engagent qu'eux-mêmes.

Un dérapage collectif comme celui qui a conduit à une motion de blâme unanime contre un individu dont on ignorait totalement les propos était cependant du jamais vu. Un véritable abus de pouvoir à l'aveugle. L'Assemblée nationale aurait dû prendre elle-même l'initiative de réparer cette injustice et faire en sorte que cela ne puisse pas se reproduire.

Dans sa requête, M. Michaud avait choisi de se présenter comme un simple «quidam». Cette modestie, assez inhabituelle chez lui, n'a pas convaincu le juge Bouchard. Avec raison. S'il avait été un citoyen anonyme, son cas n'aurait jamais intéressé l'Assemblée nationale.

En réalité, il a été victime d'un règlement de compte politique. Lucien Bouchard et la majorité des députés péquistes étaient catastrophés à la perspective de sa candidature à l'élection partielle dans Mercier. A titre de simple militant, M. Michaud causait déjà un embarras considérable à la direction du PQ; une fois élu député, il serait devenu carrément insupportable.

Dans ce contexte, la motion de blâme présentée par le député libéral de D'Arcy McGee, Lawrence Bergman, est apparue comme un véritable cadeau du ciel. Les libéraux ne soupçonnaient sûrement pas l'ampleur que prendrait l'affaire, mais c'était le genre de situation où ils gagnaient à coup sûr. Si le gouvernement refusait de blâmer M. Michaud, ils l'auraient accusé de partager ses vues prétendument antisémites; s'il appuyait la motion, le PQ serait divisé.

Malgré les pressions du conseil national de son parti et les promesses faites à son ami Michaud, Bernard Landry n'a jamais osé prendre les moyens d'en finir une fois pour toutes avec cette triste affaire. Son leader parlementaire, Jacques Brassard, ne voulait rien entendre, et il était loin d'être le seul.

L'automne dernier, il s'était engagé à faire une déclaration officielle à l'Assemblée nationale, mais il a prétexté que l'affaire était devant les tribunaux pour s'en abstenir. M. Michaud n'a pas cru un mot de cette explication. Si le chef du PQ attend maintenant que l'affaire aille jusqu'en Cour suprême, les chances sont grandes qu'il ait alors quitté la politique depuis longtemps.

Certains semblent croire que cette affaire a coûté suffisamment cher au PQ pour s'estimer quittes. Comme si le passage du temps effaçait une injustice. C'est précisément ce que bien des gens au Canada anglais pensent des lamentations du Québec.

S'il en restait un qui était susceptible de se lever pour prendre la défense de M. Michaud, au moment où pratiquement tout le monde au Québec se désintéresse de son sort, c'était bien Jean-Pierre Charbonneau.

Le député de Borduas a les qualités de ses défauts. S'il est vrai que ses déclarations sont parfois embarrassantes pour son parti, personne ne peut l'accuser de fermer les yeux devant une injustice. Au reste, il est bien placé pour comprendre ce que peut ressentir M. Michaud. Les deux hommes font en quelque sorte partie de la même famille des francs-tireurs.

De tous les députés de l'Assemblée nationale, M. Charbonneau est également le seul qui puisse prétendre à une complète objectivité dans cette histoire. Quand la motion de blâme a été adoptée, il était assis dans le fauteuil présidentiel, d'où il a très bien vu dans quel climat de précipitation et d'émotivité les choses se sont déroulées.

Par la suite, il a fait de réels efforts pour convaincre les partis de permettre à M. Michaud de présenter sa version des faits et de modifier le règlement de l'Assemblée nationale, afin de prévenir un nouvel incident du genre, mais cela a été peine perdue.

M. Charbonneau espère maintenant convaincre ses collègues du caucus péquiste de reconnaître ses torts envers M. Michaud. On lui souhaite bonne chance. Après un automne entier passé à gratter de vieux bobos, l'idée de commencer la nouvelle année par un mea-culpa collectif n'emballera certainement personne. Pour un quidam, ce monsieur est décidément bien encombrant.

mdavid@ledevoir.com

La fin des importations contingentées des vêtements et autres produits du textile en provenance du Viêt Nam décrétée par Ottawa en décembre et en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier donne aujourd'hui de l'espoir aux manufacturiers vietnamiens qui comptent bien en tirer profit pour habiller davantage de Canadiens. À défaut d'atteindre d'autres marchés dont les portes leur sont encore partiellement fermées.

FABIEN DEGLISE

Ho Chi Minh-Ville — Sourire. Concentration. Tâche répétitive. Et masque sur le visage. Ly, une jeune Vietnamiennne dans la vingtaine gratte à l'aide d'une brosse en métal le haut de cuisse d'un jean préalablement enduit d'un produit chimique bleuâtre à la poussière grise inspirante. Autour d'elle, près de 150 autres ouvriers — des femmes pour la plupart — s'activent aussi autour des pièces de vêtements entrant et sortant des six lignes d'assemblage. Avec la même frénésie, histoire de créer dans les temps ces pantalons au délavage localisé et à la taille basse répondant parfaitement aux critères de la mode en vigueur actuellement dans un Occident qui semble apprécier le vrai-faux usé sur le devant.

En cet après-midi de janvier, il fait chaud. Comme partout ailleurs dans la région d'Ho Chi Minh-Ville ce jour-là. Et pas davantage dans ce bâtiment aéré situé en banlieue sud qui, d'ici à la fin d'une journée de 12 heures, «pause repas et sieste vietnamienne comprise», souligne en souriant Robin Ip, un Hongkongais directeur général des lieux, devrait avoir craché près de 16 000 jeans dont une grande majorité prendront la route du Canada, direction... les magasins Sears.

L'esprit de l'entreprise canadienne dans les bâtiments de la Hung Man Garment & Wash company est d'ailleurs facilement perceptible: sur le mur à l'entrée, deux affiches, en anglais et en vietnamien, y expliquent clairement les règles d'éthique et d'achat de Sears en terres sous-développées, accompagnées d'un numéro de téléphone avec l'indicatif régional 416 pour dénoncer tout accroc à ces normes. Et il y a fort à parier que d'autres énoncés de principe de ce genre, à saveur canadienne, devraient bientôt venir occuper les espaces vacants des murs encadrant le service du contrôle de la qualité où une dizaine de Vietnamiennes accroupies auscultent les coutures des poches et des ourlets en riant.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, Ottawa a décidé en effet de mettre fin aux quotas qui limitaient jusqu'à maintenant les importations de vêtements «made in Viêt Nam» au Canada. Ouvrant ainsi la porte toute grande aux acheteurs potentiels en mal de sous-traitance dans des pays en émergence et donnant du même coup une bouffée d'air frais aux deux millions de travailleurs du textile vietnamiens répartis dans 800 usines du nord au sud, qui comptent bien profiter de cette nouvelle réglementation pour accroître leur volume de production en mettant plus de chemises, de jeans (chimiquement délavés au bon endroit) et de shorts sur le dos et les fesses des canadiens.

«Cela ne va pas être facile», lance M. Ip devant une machine électronique «qui coûte très cher», souligne-t-il, découpant à toute vitesse les boutonniers des pantalons. «Nous allons devoir concurrencer de grandes puissances, comme la Chine et l'Inde, mais le Viêt Nam a la capacité de le faire.»

Depuis le début de l'année, les pays membres de l'Organisation du commerce (OMC), dont la Chine et



KHAM, ARCHIVES REUTERS

Le Canada a ouvert ses portes au début du mois aux importations de vêtements provenant du Viêt Nam.

L'Inde font partie ne sont en effet plus affectés par des importations contingentées vers les autres pays membres. Contrairement au Viêt Nam dont l'accession à l'OMC toujours en cours d'évaluation pourrait entrer en vigueur à la fin de 2005 ou au début de 2006, selon les prévisions optimistes des économistes du coin.

Tout au plus, le pays doit donc se contenter de deux ententes particulières avec le Canada et l'Union Européenne — devenu depuis décembre d'ailleurs son premier marché d'exportation, devant les États-Unis —, mais aussi sur les marchés asiatiques des pays voisins afin de tirer son épingle du grand jeu de la globalisation. Et tenter de mettre la main sur quelques millions de plus afin d'atteindre l'objectif du gouvernement fixé à cinq milliards de dollars US d'exportation de textiles pour 2005, contre un peu plus de quatre milliards cette année, selon les chiffres officiels. «Mais pour cela, il va falloir réduire nos coûts de production», lance Do Duc Dinh, président du Centre de recherches économiques et sociales du Viêt Nam, rencontré plus tôt en décembre à Hanoi, la capitale.

Avec un salaire moyen de 40 \$ par mois accordés aux ouvriers des usines de M. Ip, pour six jours de travail par semaine et une semaine de congé pendant le Têt, le nouvel an lunaire célébré en grande pompe au Viêt Nam, la chose ne semble pas trop difficile à réaliser. Surtout qu'à un ou deux milliers de kilomètres au nord, dans l'Empire du milieu, ce salaire atteint aujourd'hui presque le double.

«Ce n'est pas là le problème», souligne M. Ip. Les salaires ici sont dans les normes du marché et vont le rester. Il faut plutôt accroître la productivité, mais aussi la production de tissus ici. En ce moment, 80 % des matières premières utilisées dans l'industrie du vêtement sont importées de la Chine (Hong Kong y compris) et de Corée pour être transformées ici. Ce sont ces dépenses qu'il faut réduire.»

Le gouvernement vietnamien l'a bien compris, déployant tout ses efforts pour multiplier la production de tissus en coton par sept — production actuellement de 25 000 tonnes — d'ici cinq ans histoire de donner à ses artistes de la machine à coudre les munitions né-

cessaires pour affronter ses concurrents aujourd'hui sur les champs de bataille qui lui sont offerts et sur tous les autres à l'horizon d'une entrée à l'OMC. Parallèlement, Hanoi envisage aussi l'ouverture cette année de deux nouvelles zones franches pour le textile autour des deux grandes villes du pays afin d'attirer d'éventuels manufacturiers à grand coup d'exemption de taxes. «C'est tout ce qu'il nous manque car, contrairement à d'autres pays d'Asie, le Viêt Nam dispose de la capacité de production, mais aussi d'une main-d'œuvre bon marché, compétente qui apprend vite et travaille bien», souligne M. Dinh.

L'entrepreneur de Hong-Kong le croit aussi, variant, comme dans une vidéo d'entreprise, au détour d'une visite guidée dans son atelier, les multiples talents de ses ouvriers. Des ouvriers qui risquent à l'avenir de devoir accélérer la cadence pour produire des jeans d'une valeur de 5 \$ pièce vendus 30 à 40 \$ une fois arrivés à destination.

Cette année en effet, sous quotas, ces pantalons accompagnés d'autres pièces de vêtements ont fait grimper un côté de la balance commerciale entre le Viêt Nam et le Canada à 50 millions de dollars américains pour les 11 premiers mois de 2004, selon le département vietnamien des douanes. Et le marché canadien pourrait bien, grâce aux conditions de production offertes par le Viêt Nam, en générer dix fois plus. Pour commencer.

«Je crois fermement qu'après 2005 le marché de l'exportation de vêtements va être dans les mains de l'Asie», souligne Le Quoc An, président de la Vietnam Garment & Textile Association. Et pas seulement celles de la Chine qui devrait, selon les analyses du moment, s'approprier près de la moitié de ces exportations dans le monde... «car les acheteurs ne peuvent pas se permettre de mettre tous leurs œufs dans le même panier chinois, résumait en octobre dernier Fred Burke, de la firme d'avocat Baker & MacKensie Viêt Nam dans les pages du mensuel vietnamien de langue anglaise Outlook. Et c'est une carte que peut certainement jouer le Viêt Nam aujourd'hui.»

Le Devoir

EN BREF

CHUM: Dumont plaide en faveur d'Outremont

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a appelé hier le gouvernement Charest à faire preuve de leadership et de vision en choisissant Outremont pour le futur CHUM. «Le projet de la gare de triage d'Outremont est un projet de visionnaire. L'autre [Saint-Luc] est un projet de fonctionnaires», a tranché M. Dumont lors d'un point de presse. Dans un même élan, il a demandé à Ottawa d'investir beaucoup plus que les 100 millions de dollars auxquels s'attend le milieu. Rappelant que le Québec réclame depuis des décennies sa juste part des investissements fédéraux en recherche et développement, Mario Dumont estime qu'Ottawa a là une chance unique de répa-

rer l'injustice. Le chef adéquate, qui rencontrait le recteur de l'Université de Montréal Robert Lacroix hier matin, est convaincu qu'une réfection de l'hôpital Saint-Luc représente un compromis qui ne fait pas le poids par rapport au projet de technopole de la santé présenté par le recteur Lacroix. «Je ne crois pas qu'on puisse faire du neuf avec du vieux», a dit M. Dumont, faisant référence à l'hôpital Saint-Luc. «On est enfermé dans un espace insuffisant.» «La synergie avec un centre universitaire est la norme en Amérique du Nord», a-t-il dit, soulignant que le CHUM d'Outremont serait situé tout près de l'Université de Montréal. Il croit toutefois que les coûts supplémentaires qu'implique le choix d'Outremont sont des coûts d'urbanisation du secteur qui doivent être séparés de la construction du CHUM. Il fait valoir que ces dépenses seront nécessaires pour la réhabilitation de ce site quoi qu'il advienne du projet de CHUM. — PC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LE DÉFICIT LINGUISTIQUE

Le gouvernement Charest s'apprête à consacrer des sommes équivalentes pour la construction de DEUX méga-hôpitaux à Montréal, un pour les anglophones et un autre pour les francophones, alors que les anglophones représentent 12 % de la population de la grande région de Montréal.

Le club politique Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre) organise une assemblée publique pour faire le point sur le déficit linguistique avec :

FERNAND DAOUST
Le monde du travail



LORRAINE PAGÉ
Le monde de l'éducation



FRÉDÉRIC LACROIX
Le financement des universités et des méga-hôpitaux



Et la participation chantée de YVES LAMBERT



Mercredi, 19 janvier 2005
au Centre social des Colls bleus regroupés de Montréal
9650, rue Papineau, 19 h 00
Entrée : 5 \$

Pour infos : SPQ Libre, Tél. : (514) 284-1729, www.spqlibre.org

ROLEX
Lady-Datejust
Or jaune 18 carats



Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

SCIENCE

Affamer les cellules malades pour vaincre le cancer

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

L'une des découvertes les plus prometteuses dans la lutte contre le cancer est une thérapie expérimentale qui permet de ralentir le développement des tumeurs cancéreuses, voire même de les faire disparaître. Le hic, c'est que les nouveaux médicaments qui permettent ce petit miracle sont impossibles à doser correctement. La solution à ce problème? Une simple analyse de sang, a avancé hier un chercheur de la Société canadienne du cancer, dans la revue spécialisée *Cancer Cell*.

Il y a maintenant 30 ans que cette thérapie dite antiangiogénique existe. Testés dans de nombreux essais cliniques, notamment au Canada, les médicaments antiangiogéniques perturbent le processus par lequel les tumeurs forment de nouveaux vaisseaux sanguins et se développent. Le meilleur moyen de stopper le développement d'une tumeur est de donc priver les cellules cancéreuses d'oxygène et de nutriments, fournis par le sang, en bloquant l'accès aux vaisseaux sanguins.

Mais l'incapacité des chercheurs à trouver le bon dosage fait en sorte que les recherches piétinent. «Il existe un médicament approuvé par la FDA, mais le problème, c'est que nous ignorons combien il faut en donner au patient pour avoir l'effet escompté», explique l'auteur principal de cette étude, le Dr Yuval Shaked, chercheur au Sunnybrook & Women's Research Institute.

Cela dit, les recherches de l'équipe canadienne ont révélé qu'une analyse sanguine mesurant les concentrations de certaines cellules circulant dans le sang — les *circulating peripheral blood endothelial cells* — permettrait d'évaluer avec une exactitude remarquable la dose nécessaire pour obtenir des résultats optimaux.

Selon leurs constatations, les concentrations de ces cellules correspondent parfaitement bien à la formation de nouveaux vaisseaux sanguins dans les tumeurs ainsi qu'à leur réponse à une thérapie antiangiogénique. Testée sur des souris, la technique en est maintenant aux essais cliniques.

Pour le Dr Robert Kerbel qui a aussi pris part à cette étude, l'avancée est majeure. «À l'avenir, nous disposerons peut-être d'un meilleur moyen de déterminer de manière fiable le dosage optimal pour les patients, ce qui pourrait être un élément de solution essentiel au problème de la généralisation des traitements antiangiogéniques», croit le chercheur qui travaille à la Société canadienne du cancer de même qu'au Sunnybrook & Women's Research Institute et à l'Université de Toronto.

Les voies les plus prometteuses en pharmacologie montrent en effet que la médecine de l'avenir se fera «sur mesure». En effet, plusieurs chercheurs se dirigent vers un traitement anticancéreux plus sélectif, qui cible les processus biologiques associés au développement des tumeurs et qui réduit les effets indésirables pour les patients.

«Les traitements antiangiogéniques sont très prometteurs pour les cancéreux, notamment dans le cas de cancers colorectaux, de la prostate, des poumons et du sein. D'autres recherches dans ce domaine pourraient permettre d'améliorer considérablement le pronostic pour un grand nombre de ces patients dans le monde entier», a commenté le Dr Michael Wosnick, porte-parole de la Société canadienne du cancer en matière de recherches.

Au Canada, on estime à 145 500 le nombre de nouveaux cas de cancer et à 68 300 le nombre de décès attribuables au cancer en 2004 selon les données fournies par la Société canadienne du cancer. En 2000, 954 000 années potentielles de vie se sont volatilisées à cause du cancer, soit près de 31 % de toutes les années potentielles de vie perdues aux mains de toutes les causes de mortalité.

Le Devoir

EN BREF

Alain Juppé enseignera à l'UQAM

Paris — L'ancien premier ministre français Alain Juppé partira en juillet prochain passer une année de recherche et d'enseignement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a-t-on appris hier auprès de l'un de ses proches. Condamné par la justice française en appel, le 1^{er} décembre dernier, à quatorze mois de prison avec sursis et un an d'interdiction, dans une affaire d'emplois fictifs à la mairie de Paris, M. Juppé avait démissionné de ses fonctions de président de l'Union pour un mouvement populaire (UMP, principal parti de la majorité gouvernementale en France), de député puis de maire de la ville Bordeaux (sud-ouest). Depuis, il a gardé le contact avec le public à travers un blog (alainjuppe.com), dans lequel il donne ses impressions jour après jour sur des sujets divers. M. Juppé, qui doit se rendre à Montréal fin janvier pour préparer son arrivée, a indiqué qu'il songeait à enseigner les relations internationales. «Je m'intéresse à l'avenir de la construction européenne et aux relations entre l'Europe et les États-Unis, aussi cela pourrait constituer des éléments de mon enseignement», a-t-il précisé. — AFP

Des millions de plus pour les hôpitaux ontariens

Toronto — Les hôpitaux de l'Ontario bénéficieront d'un financement supplémentaire de 200 millions «pour améliorer leur efficacité et leur fonctionnement», a annoncé, hier, le ministre provincial de la Santé et des Soins de longue durée, George Smitherman. Le financement appelé «fonds de transition» inclut, entre autres, 91 millions pour aider les hôpitaux qui en feront la demande à couvrir les frais de licenciement, a précisé le ministre. Il comprendra aussi 65 millions pour récompenser les hôpitaux qui ont un déficit «mais s'engagent à devenir plus efficaces», 5 millions «pour récompenser les hôpitaux qui ont équilibré leur budget». — PC

Affaire Milgaard

L'enquête sur l'erreur judiciaire débute en l'absence de la victime

TIM COOK

Saskatoon — Une génération après que David Milgaard eut été jeté en prison pour un meurtre qu'il n'avait pas commis, l'enquête sur sa condamnation par erreur a débuté à Saskatoon, hier, par une reconstitution des dernières heures ayant précédé le décès de la victime.

Ni M. Milgaard ni sa mère, Joyce, qui a pendant des années tenté d'obtenir que son fils soit innocenté, n'étaient dans la salle d'audience lorsque les premiers témoins se sont présentés à la barre dans le cadre de l'enquête devant mettre un point final à cette saga judiciaire.

En se servant de rapports de police afin de s'assurer de la justesse de ses propos, Adeline Hall a raconté avoir pour la dernière fois vu sa colocataire, Gail Miller, âgée de 20 ans, peu avant qu'elle eut été retrouvée sans vie, poignardée et violée, dans une ruelle, le matin du 31 janvier 1969.

le, le matin du 31 janvier 1969.

«Il faisait très, très froid, a raconté Mme Hall. Il faisait environ moins 35 degrés Fahrenheit [moins 37 degrés Celsius]. La visibilité était très mauvaise [...] il y avait pas mal de givre.

«Je me dépêchais à aller prendre un bain, et j'ai vu Gail au bout du couloir, en train de regarder vers l'Avenue O, a ajouté Mme Hall. Elle regardait par la fenêtre en fumant une cigarette.»

Ce témoignage était le premier d'une enquête qui devrait durer au moins un an. Avant sa conclusion, environ 100 témoins auront livré leur version des faits et plus de 300 000 documents auront été examinés.

Parmi les témoins qui seront entendus figurent David Milgaard, qui a passé 23 ans derrière les barreaux pour le meurtre de Gail Miller, et Larry Fisher, le violeur en série qui devait éventuellement être condamné pour ce crime.

L'ancien premier ministre fédéral Brian Mulroney

et Roy Romanow, ex-premier ministre de la Saskatchewan, pourraient aussi être appelés à témoigner, lorsque l'enquête s'attardera à la question des efforts menés afin d'innocenter M. Milgaard. L'ancienne ministre fédérale de la Justice, Kim Campbell, est également susceptible d'être appelée à se prononcer.

Agé de 16 ans, David Milgaard était de passage à Saskatoon lorsque Gail Miller a été assassinée, le 31 janvier 1969. La gorge tranchée, la victime fut poignardée à 27 reprises et violée.

M. Milgaard a passé 23 ans en prison pour ce meurtre. En 1992, la Cour suprême a cassé sa condamnation, et en 1997, un test d'ADN l'a définitivement disculpé.

Cette même preuve d'ADN a permis de condamner Larry Fisher en 1999. Ce dernier purge actuellement une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Presse canadienne



PAUL DARROW REUTERS

Un employé déneige la passerelle qui donne accès à un navire amarré au port d'Halifax.

Les provinces de l'Atlantique au ralenti

Une tempête a laissé jusqu'à 39 cm de neige à certains endroits

Halifax — L'activité dans les provinces de l'Atlantique a été ralentie hier par une tempête qui a laissé jusqu'à 39 cm de neige dans certains secteurs de la Nouvelle-Écosse.

Les automobiles ont été rares au cours de la journée dans les rues de Halifax, la tempête ayant perturbé les déplacements, entraîné la fermeture d'écoles, de bureaux et l'annulation de certains services.

Les autorités avaient averti les automobilistes de rester loin des autoroutes alors que la neige était poussée par des vents allant jusqu'à 90 km à l'heure.

La région de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, a été la plus touchée avec 39 cm de neige. Sydney en a reçu 31 cm avant qu'elle ne se transforme en pluie verglaçante. À Halifax, 21 cm de neige sont tombés, hier. Le service d'autobus y a été annulé en matinée et les bureaux municipaux sont restés fermés jusqu'à midi.

«Je veux que tout le monde soit prudent en allant et en revenant du travail, a affirmé le ministre respon-

sable des mesures d'urgence, Ernie Fage. Cette tempête peut ne pas être aussi grave que d'autres que nous avons eues, mais personne ne devrait se sentir faussé en sécurité.»

Halifax a connu de rudes tempêtes ces dernières années, dont celle de février dernier qui avait laissé, en 24 heures, 94 cm de neige sur la ville.

À l'Aéroport international de Halifax, la plupart des vols étaient retardés alors que la journée commençait sous une couverture de neige.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, qui était dans l'ouest du pays la semaine dernière dans le cadre d'une tournée pancanadienne, a dû annuler une rencontre prévue avec le premier ministre néo-écossais, John Hamm.

M. Duceppe devait commencer sa visite de deux jours dans les Maritimes hier, mais a dû en reporter le début à aujourd'hui en raison de la tempête.

Les conditions devaient se détériorer dans les ré-

gions plus au nord de la Nouvelle-Écosse, où la neige s'est transformée en pluie, en pluie verglaçante, alors que le mercure baissait.

Dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard voisine, l'aéroport de Charlottetown était désert, toutes les compagnies aériennes ayant annulé leurs vols pendant presque toute la journée. Pratiquement toutes les institutions de l'île ont été fermées, alors que les vents atteignaient les 100 km à l'heure.

Les écoles ont également été fermées dans le sud du Nouveau-Brunswick. À Moncton, la police rapportait déjà en matinée six accidents de la route mineurs. Sur l'autoroute 102, entre Truro et Halifax, plusieurs camions ont effectué des sorties de route.

Dans l'ouest de Terre-Neuve, qui attendait 30 cm de neige hier, la poudrière causée par de forts vents a entraîné la fermeture de plusieurs écoles.

Presse canadienne

Kyoto: Ottawa dit n'avoir pris aucune décision encore

Le ministre John Efford confirme toutefois que les grands pollueurs pourraient profiter d'un changement de la stratégie canadienne de lutte contre la pollution

JAMES STEVENSON

Calgary — Le ministre fédéral des Ressources naturelles, John Efford, a confirmé hier ce que *Le Devoir* rapportait dans un article de la veille à l'effet qu'un document gouvernemental confidentiel propose une réduction des cibles imposées aux grands pollueurs en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Le ministre a toutefois ajouté que la proposition n'avait pas fait l'objet de discussions au sein du cabinet et qu'elle pourrait ne pas être adoptée comme politique du gouvernement.

«Il est malheureux que ces documents deviennent publics avant que le cabinet ne prenne ses décisions finales», a dit M. Efford, alors qu'il se trouvait à Calgary.

Un mémoire du ministère des Ressources naturelles, marqué «secret», récemment obtenu par *Le Devoir*, propose des modifications significatives à la stratégie du Canada visant à atteindre les cibles fixées par le protocole de Kyoto sur les changements climatiques — avant l'entrée en vigueur du traité le 16 février.

Plutôt que d'obliger les grands émetteurs à réduire leurs émissions de 15 %, le mémoire suggère qu'ils aient à les baisser de 10 %.

Les plus grands pollueurs — les producteurs gazeux et pétroliers, les centrales électriques, les mines

et les manufactures — rejettent dans l'atmosphère environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre produites au Canada.

M. Efford a affirmé hier qu'il n'était pas prêt à prédire quelle décision le cabinet prendrait à ce sujet.

«Ce ne sont pas tous les documents qui se retrouvent au cabinet qui sont approuvés, alors nous devons discuter beaucoup à l'intérieur avant la date butoir.»

Le ministre a souligné qu'il voulait travailler avec les industries du secteur de l'énergie pour faire croître l'économie canadienne.

«Mais je ne veux pas le faire au détriment de l'environnement, a-t-il précisé. Je ne veux pas non plus que les règles environnementales ralentissent la croissance de l'économie dans ce pays. Il y a un équilibre à atteindre.»

Le président de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, Pierre Alvarez, a affirmé que l'industrie continue de demander que soient adoptées des «réductions significatives qui ne nuiront pas à notre compétitivité à l'échelle internationale».

Les producteurs de pétrole demandent notamment de ne pas faire l'objet de discrimination. Ils ne veulent pas se voir imposer des «cibles qui nous coûtent plus cher qu'aux autres à atteindre».

Presse canadienne

La Cour suprême se penche sur la coupe du bois

Ottawa — La Cour suprême du Canada a commencé hier à entendre les divers arguments sur la question du droit des autochtones à couper du bois sur les terres de la Couronne.

Les autochtones du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse affirment que des traités signés avec la Couronne britannique il y a près de 250 ans leur accordaient implicitement le droit de se livrer à la coupe de bois sur leurs terres ancestrales.

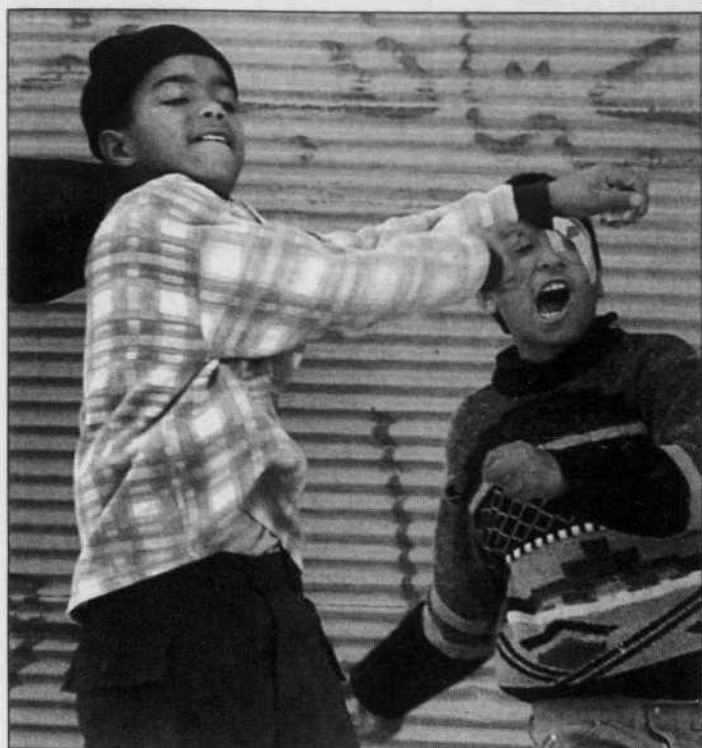
Pour leur part, les avocats qui représentent les gouvernements de ces deux provinces ainsi que six autres provinces et le gouvernement fédéral soutiennent que les traités originaux ne visaient d'aucune façon l'exploitation des forêts.

«Ni les Anglais ni les Micmacs eux-mêmes n'avaient en tête le commerce du bois lors de la négociation du traité en 1760-1761», soutient notamment le Nouveau-Brunswick. La province affirme que les traités en question s'appliquaient essentiellement à la traite des fourrures.

La Cour suprême devra trancher deux cas similaires impliquant des indiens Micmacs. Dans les deux cas, les autochtones ont été jugés coupables d'avoir coupé illégalement du bois sur les terres de la Couronne. La Cour d'appel devait toutefois renverser ces deux jugements en se basant sur les traités de 1760-61.

Presse canadienne

LE MONDE



De jeunes Palestiniens lançaient des pierres à des soldats israéliens, hier à Nabbus.

Abbas ordonne à sa police de s'opposer aux attentats

Les autorités israéliennes y voient un «petit pas», qui ne permettrait pas la reprise des relations avec le nouveau président

Ramallah — Mahmoud Abbas, élu président il y a huit jours, a ordonné hier aux forces de sécurité palestiniennes d'empêcher que des extrémistes ne commettent des attentats contre Israël qui, pour sa part, a menacé de lancer une opération de grande envergure en cas de poursuite des attaques des groupes armés palestiniens.

M. Abbas a donné cette consigne lors d'une rencontre à Ramallah (Cisjordanie) avec le premier ministre Ahmed Qoreï et le ministre de l'Intérieur Hakam Balaawi en présence des responsables de tous les services de sécurité, a-t-il précisé.

M. Abbas a dans ce but demandé le déploiement massif de forces de sécurité dans la bande de Gaza, notamment aux points de passage avec Israël. De même source, M. Abbas a ordonné l'intégration «le plus vite possible» des Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa au sein de ses services de sécurité.

Les milieux radicaux, avertissant que des heurts pourraient éclater entre eux et les forces palestiniennes, ont exclu de cesser leur lutte contre les intérêts israéliens tant que les territoires resteraient occupés.

Les autorités israéliennes ont parlé d'un «petit pas», qui ne permettrait pas la reprise des relations avec Abbas, interrompues après une attaque dans laquelle six Israéliens ont péri jeudi dernier à un point de passage entre la bande de Gaza et Israël. «Il ne fait aucun doute que c'est un petit pas dans la bonne direction. Le véritable test, ce sera la mise en œuvre [de la décision]», a dit Raanan Gissin, porte-parole du premier ministre israélien Ariel Sharon.

«Abou Mazen [nom de guerre d'Abbas] et le gouvernement ont donné des instructions claires aux chefs des services de sécurité pour empêcher tous types de violence, dont les attentats contre les Israéliens», a déclaré Kadoura Farès, ministre sans portefeuille. A cela, le premier ministre palestinien Ahmed Koreï a ajouté que quiconque commettrait une attaque serait puni.

La décision de faire cesser les violences «a été prise pour réorganiser la maison palestinienne et assurer la sécurité des citoyens», a expliqué le premier ministre palestinien dans des déclarations aux journalistes hier soir. Il a estimé qu'Israël cherchait des prétextes pour poursuivre ses opérations dans les territoires palestiniens. «C'est pourquoi nous devons faire cesser les opérations», a-t-il dit.

Les autorités palestiniennes n'ont pas précisé de quelle manière les forces de sécurité étaient censées «empêcher» les attaques anti-israéliennes.

«Cela ne résoudra pas le problème mais pourrait être le déclencheur d'une crise interpalestinienne», a déclaré Nafez Azzam, haut responsable du Jihad islamique, ajoutant que ni les factions palestiniennes ni les forces

de sécurité ne souhaitaient que le sang coule. «Nous espérons que les choses seront réglées par le dialogue», a-t-il dit.

Partisan de l'abandon de la lutte armée et d'une reprise des négociations de paix avec Israël, Abbas a lancé un appel au calme en direction des mouvements radicaux, mais a opté pour l'instant pour la négociation plutôt que pour la manière forte.

Dimanche, le comité exécutif de l'OLP a relayé cet appel. L'instance dirigeante «exige l'arrêt de toutes les opérations militaires susceptibles de nuire aux intérêts de la nation palestinienne et de fournir un prétexte à Israël, qui souhaite faire obstacle à la stabilité palestinienne». Des activistes n'en ont pas moins tiré hier au moins sept roquettes contre Israël.

Abbas a prévu de se rendre aujourd'hui dans la bande de Gaza pour tenter de convaincre les radicaux d'observer une trêve, laquelle pourrait renforcer la perspective de négociations sur la création d'un Etat palestinien.

«On ne règle pas les problèmes en coupant les ponts, mais plutôt en les rétablissant»

Carte blanche

La demande faite par Abbas aux forces de sécurité intervient après la carte blanche donnée dans le week-end par Sharon aux généraux israéliens pour mettre un terme aux activités des groupes armés palestiniens.

Israël a fait de l'arrêt des attaques et attentats la condition fondamentale pour la reprise de négociations de paix et le bain de sang des derniers jours à Gaza a tempéré l'optimisme de mise depuis l'élection d'Abbas le 9 janvier.

Des soldats israéliens ont tué hier deux activistes armés du Jihad islamique qui avaient attaqué leur véhicule sur une route reliant Israël à une implantation juive de la bande de Gaza.

Si carte blanche est donnée aux militaires, Israël entend toutefois limiter ses opérations de manière à permettre à Abbas d'arrêter par lui-même les violences émanant des milieux extrémistes, ont déclaré hier des responsables israéliens. Tsahal procédera à des opérations localisées, mais s'abstiendra dans les temps à venir de toute offensive générale. De source proche des services de sécurité israéliens, on évalue à deux à trois semaines la période durant laquelle les Israéliens modéreront leurs raids.

Les Etats-Unis ont engagé dimanche Mahmoud Abbas à prendre «des mesures énergiques» pour faire cesser les attaques d'activistes, tout en jugeant temporaire la suspension par Israël de ses contacts avec Abbas, décidée la semaine dernière.

Commentant la décision d'Ariel Sharon de geler tout contact avec lui, Mahmoud Abbas a jugé cette mesure «hâtive et mauvaise». «On ne règle pas les problèmes en coupant les ponts, mais plutôt en les rétablissant», a-t-il dit à des journalistes.

Reuters
et Agence France-Presse

Les révélations du New Yorker

Washington nie planifier une intervention en Iran

ALAIN JEAN-ROBERT

Washington — Selon le magazine *New Yorker*, à l'origine des révélations sur le scandale d'Abou Ghraïb, l'Iran sera la prochaine étape de la «guerre contre le terrorisme», mais la Maison-Blanche et le Pentagone ont démenti, indiquant que Washington privilégiait la voie diplomatique pour régler le contentieux nucléaire avec Téhéran.

Des commandos américains effectuent des missions de reconnaissance secrètes en Iran depuis l'été dernier pour y localiser des cibles nucléaires et chimiques potentielles, affirme Seymour Hersh, lauréat du prix Pulitzer, plume-vedette du magazine *New Yorker*, dans la dernière livraison du magazine. Selon Hersh, l'objectif de ces missions secrètes est d'amasser des renseignements sur une trentaine de sites.

«Des responsables civils au Pentagone souhaitent que l'on aille en Iran détruire autant d'infrastructures militaires que possible», a affirmé au journaliste un correspondant anonyme présenté comme un «consultant du gouvernement

entretenant des liens étroits avec le Pentagone».

Un ancien haut responsable des services de renseignement, également cité par le *New Yorker*, a indiqué de son côté qu'«on a affaire à une guerre contre le terrorisme, dont l'Irak n'était qu'un volet. L'administration Bush considère [la région] comme une immense zone de guerre. Bientôt, nous assisterons à la campagne d'Iran».

L'article du *New Yorker* est «tellement truffé d'erreurs de faits bruts que toute la crédibilité de l'article est détruite», a estimé dans un communiqué le porte-parole du Pentagone Lawrence DiRita, qui a dénoncé un article basé, selon lui, sur «des rumeurs, insinuations et des assertions provenant de réunions qui n'ont jamais eu lieu, de programmes qui n'existent pas et de déclarations de responsables qui n'ont jamais été faites».

Selon le *New Yorker*, un commando américain se trouvait en Asie du Sud et travaillait main dans la main avec un groupe de

scientifiques pakistanais qui ont eu affaire à des savants nucléaires iraniens. Ce commando se rend de temps à autre dans l'est de l'Iran pour y rechercher des installations militaires nucléaires souterraines et, en échange de cette coopération, assure Hersh,

le président pakistanais Pervez Musharraf a reçu l'assurance que son gouvernement n'aurait pas à livrer Abdul Qadeer Khan, père de la bombe atomique pakistanaise, pour être interrogé sur son rôle dans la vente de secrets nucléaires à l'Iran, à la Libye et à la Corée du Nord.

Israël serait également impliqué et des spécialistes israéliens fourniraient aux Américains des listes de cibles potentielles en Iran.

Le consultant proche du Pentagone, a de son côté confié à l'hebdomadaire que les civils du Pentagone et tout particulièrement le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, son adjoint Paul Wolfowitz et les néo-conservateurs,

«veulent aller en Iran et détruire autant d'infrastructures militaires que possible».

MM. Rumsfeld et Wolfowitz estiment, selon le magazine, que le régime iranien ne résisterait pas à une offensive militaire et s'effondrerait comme les anciens pays du bloc soviétique.

«Il est clair que l'Iran nous inquiète. L'Iran inquiète le monde entier», a expliqué dimanche sur CNN Dan Bartlett, proche collaborateur du président George W. Bush. Mais, a-t-il souligné, l'article du *New Yorker* «est truffé d'inexactitudes, et je ne crois pas que les conclusions qu'ils tirent se fondent sur des faits».

«Nous travaillons avec nos alliés européens pour aider à convaincre le gouvernement iranien de ne pas continuer son programme de développement d'armes de destruction massive, notamment nucléaires», a ajouté M. Bartlett en soulignant que Washington avait la volonté de poursuivre sa collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour parvenir à une solution par la voie diplomatique.

Agence France-Presse

Zhao Ziyang

«Il est enfin libre»

Pékin ne veut pas de démonstration d'affection à la suite du décès du leader déchu

Pékin — «Il est enfin libre.» C'est par ces mots que cachent mal une profonde rancœur, que Wang Yannan, la fille de Zhao Ziyang a annoncé le décès de l'ancien secrétaire général du Parti communiste chinois, éliminé du pouvoir en 1989 et assigné à résidence depuis. Agé de 85 ans, Zhao Ziyang se trouvait dans le coma depuis plusieurs jours.

Le gouvernement chinois a publié un bref communiqué la mort du «camarade Zhao», une épithète qui n'avait plus été utilisée depuis longtemps pour cet homme limogé pour s'être opposé à l'envoi des chars place Tiananmen. Les médias locaux sont toutefois restés muets sur la disparition de l'ancien numéro un, à l'exception des sites Internet qui ont annoncé la nouvelle, mais ont reçu l'ordre d'empêcher tout débat sur leurs forums.

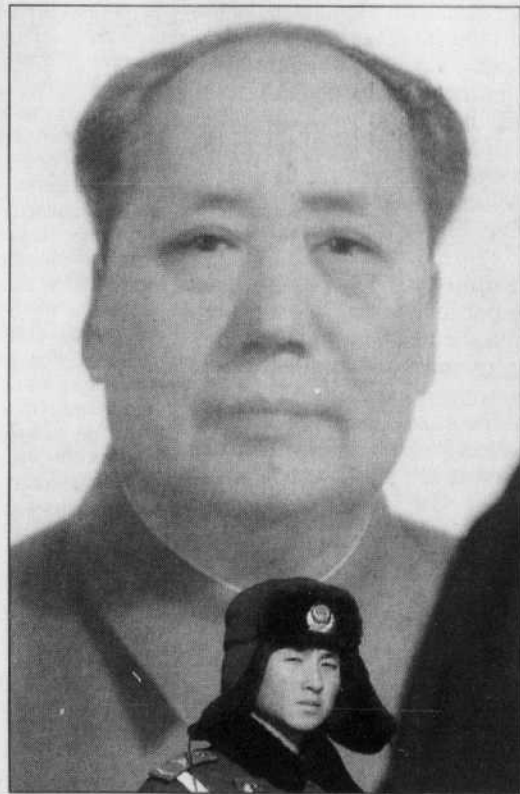
La vie de Zhao Ziyang a basculé le 19 mai 1989, en plein «printemps démocratique» de Pékin. Ce soir-là, le secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC) s'est rendu auprès des étudiants en grève de la faim sur la place Tiananmen pour tenter de dialoguer, et ses premiers mots ont été: «Pardons, amis étudiants.» Les plus orthodoxes des dirigeants communistes ne le lui ont jamais pardonné.

Grave erreur

Quelques jours après ce célèbre face-à-face, la loi martiale était décrétée dans la capitale, suivie, dans la nuit du 3 au 4 juin, de l'intervention des chars sur la place Tiananmen, faisant des centaines de morts et écrasant dans le sang le mouvement démocratique. Accusé d'avoir commis la «grave erreur» d'avoir soutenu les troubles et d'avoir de ce fait «divisé le parti», Zhao Ziyang avait entre-temps été limogé par le patriarche communiste Deng Xiaoping, qui avait pris parti pour le clan des durs du PCC. Il ne devait plus jamais être revu en public, placé en résidence surveillée dans sa maison traditionnelle proche de la Cité interdite.

Selon son ancien secrétaire, Bao Tong, lui aussi assigné à résidence à Pékin après avoir passé sept ans en prison, Zhao Ziyang a été «l'homme qui, lorsque le pouvoir absolu est devenu fou, a sonné la cloche de la compassion et de la raison». Mais il n'a pas été entendu, ce qui fait de lui, selon l'un de ses proches de l'époque, un «héros tragique». A l'image de Mikhaïl Gorbatchev en Union soviétique, Zhao Ziyang est un homme de l'appareil qui a pris conscience de l'impasse de l'orthodoxie communiste. Protégé par Deng Xiaoping, l'homme fort de la Chine post-maoïste, il a, le premier, fait l'expérimentation des réformes économiques qui ont conduit la Chine à la spectaculaire croissance qu'on lui connaît aujourd'hui.

Mais il était aussi convaincu, contrairement aux conservateurs du PCC, que «la réforme du système politique doit accompagner la réforme économique, non la précéder ni rester en arrière». Cette phrase, il l'a prononcée le 16 mai 1989 devant Gorbatchev, en visite à Pékin aux heures chaudes de la Tiananmen? Deux ans auparavant, Zhao avait fait adopter par le XIII^e Congrès du PCC un plan de séparation du parti et de l'Etat, qui apparaît aujourd'hui d'une audace folle tant la Chine en est encore éloignée.



Un soldat chinois montait la garde, dimanche, à l'entrée de la Cité interdite.

Le tournant de 1989 pèse lourdement sur l'histoire du pays. Pour Andrew Nathan, un universitaire américain qui a préfacé les «documents de Tiananmen», les minutes des réunions de la direction communiste qui ont conduit au massacre du 4 juin 1989, la réussite du dialogue avec les étudiants prônée par Zhao Ziyang «aurait fait pencher la balance en faveur de la réforme politique». «Et il est probable, ajoute-t-il, que la Chine serait aujourd'hui une société ouverte, voire une démocratie électorale, peut-être dirigée par un parti communiste réformé».

Zhao Ziyang, fils de propriétaire terrien exécuté par les communistes, a gravi les échelons du parti, malgré des déboires dus à sa «mauvaise origine de classe» au cours de la Révolution culturelle. A la mort de Mao Zedong en 1976, il a été l'un des dirigeants de l'aile réformiste, proche de Deng Xiaoping. Mais il a eu la faiblesse, la naïveté selon certains, de croire que ce dernier ne se retournerait pas contre lui lorsque la direction du Parti s'est trouvée dans l'impasse devant le mouvement étudiant. Il l'a payé cher, même s'il restera dans l'histoire comme l'homme de l'impossible réforme politique du communisme chinois.

Libération

Possibilité d'une fin prochaine de l'ETA

Madrid — Le gouvernement espagnol considère qu'il «est possible que l'on assiste rapidement à la fin de l'ETA», a annoncé hier une source gouvernementale espagnole haut placée à Madrid.

«Il existe une possibilité que l'on assiste rapidement à la fin de l'ETA», a affirmé cette source à propos de l'organisation séparatiste basque armée qui a manifesté dimanche sa volonté de résoudre le sanglant conflit basque par la négociation avec le gouvernement espagnol.

«Ils doivent nous donner des preuves très claires comme l'abandon des armes et du terrorisme», a ajouté cette source parlant sous couvert de l'anonymat à un groupe

de journalistes étrangers, en rappelant le préalable posé par José Luis Rodríguez Zapatero à toute négociation.

L'ETA a manifesté dimanche dans un communiqué sa volonté absolue de s'impliquer dans le processus esquissé le 14 novembre par le porte-parole de sa branche politique Batasuna, Analdo Otegi, de régler le conflit basque par le dialogue politique en faisant disparaître «les armes de la politique basque».

L'ETA, engagée tout au long de 2004 dans une campagne terroriste de basse intensité et dont le dernier attentat mortel remonte à mai 2003, n'a fait aucune référence explicite à un cessez-le-feu mais a dit que «le temps est venu de prendre la parole». — AFP

Bogotá et Caracas s'enfoncent dans la crise

Bogotá — Les gouvernements colombien et vénézuélien campent hier sur leurs positions dans la grave crise provoquée par la capture d'un guérillero des FARC, tandis que les milieux économiques et d'autres pays poussaient à la recherche rapide d'une solution.

Le ministre des Affaires étrangères péruvien, Manuel Rodríguez Cuadros, est arrivé hier à Caracas pour tenter une médiation. «Nous souhaitons le dialogue entre les deux pays», a-t-il indiqué, en disant avoir rencontré son collègue vénézuélien Ali Rodríguez. Il rencontrera la chef de la diplomatie colombienne, Carolina Barco, aujourd'hui.

Caracas a suspendu depuis vendredi ses relations commerciales avec la Colombie et a rappelé son ambassadeur pour consultations pour protester contre l'interpellation sur son territoire d'un haut dirigeant des FARC.

Bogotá avait annoncé avoir arrêté Rodrigo Granda, considéré comme le «ministre des Affaires étrangères» des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le 13 décembre dans un hôtel de Cutaca (nord-est de la Colombie). Mais peu après, les FARC et le gouvernement vénézuélien dénonçaient l'enlèvement de Granda à Caracas et un viol de souveraineté.

Pendant le week-end, loin de présenter les excuses réclamées par Caracas, Bogotá a justifié son action par le combat contre le terrorisme et insisté pour qualifier de «récompense et pas de pot-de-vin», la prime versée aux agents ayant livré Granda.

De son côté, le président Hugo Chavez a continué d'exiger des excuses de la Colombie pour le «délit» commis dans la subordination de fonctionnaires de son pays, comme préalable à toute rencontre avec son collègue colombien Alvaro Uribe.

Les milieux économiques se sont dits soulagés hier après avoir reçu des assurances de Caracas que le gel des liens commerciaux n'aurait pas un fort impact sur des échanges chiffrés à 2,5 milliards \$US en 2004.

Selon des habitants des zones frontalières entre Colombie et Venezuela, les autorités douanières de ce pays sont devenues plus sourcilieuses dans leurs contrôles, ce qui provoque d'importantes files d'attente.

Les experts politiques ont aussi souhaité que les deux gouvernements utilisent les canaux diplomatiques pour résoudre le différend. Pour l'ex-président colombien, Alfonso López Michelsen, «les positions sont inversées; normalement on formule un jugement une fois que les faits ont été établis, puis on exprime les opinions. Dans ce cas, on débat des opinions avant d'éclaircir quels sont les faits».

Il a proposé la mobilisation d'une commission binationale ou de techniciens en investigation pour établir la vérité et voir s'il y a lieu d'entamer des poursuites.

Agence France-Presse

É D I T O R I A L

Mi-figue mi-raisin

Depuis un an, à l'instigation même du ministre de l'Éducation, le monde des cégeps n'était qu'un champ de bataille. Les directions plaident pour une large autonomie, les enseignants défendaient le système actuel. Et voilà qu'hier on apprend qu'il n'y a pas eu de guerre, juste des escarmouches sans conséquence, car la grande réforme des cégeps n'aura pas lieu. Tant de déchirements pour si peu...

Le ministre de l'Éducation Pierre Reid devait dévoiler hier ses «orientations ministérielles sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois». De cette appellation ronflante, il ne reste qu'un pétard mouillé: l'avenir se résume à des changements techniques, qui ne valent pas de se déchirer sur la place publique.

La Fédération des cégeps, qui était entrée tout entière dans la bataille afin de réformer le régime collégial, est déçue. Les milieux syndicaux, qui craignaient de voir mourir la philosophie, pulluler les diplômes locaux et se diversifier les conditions de travail, sont soulagés. Les orientations du ministre, en dépit de leurs zones d'ombre, ne sont pas la catastrophe annoncée.

Ce qui ramène à la question de départ: pourquoi dès lors avoir entraîné tout le monde dans un tel bourbier? Un an et demi après l'annonce de l'opération, faite à brûle-pourpoint par le nouveau ministre Reid pendant l'étude des crédits de son ministère en juillet 2003, son fondement reste encore un mystère.

Ce forum sur les cégeps ne répondait à aucune promesse électorale, à aucune analyse, à aucun besoin pressant. Toutes les intentions furent donc prêtées au ministre, alimentées au printemps dernier par le document d'orientation du forum, dont le libellé semblait remettre en cause l'existence même des cégeps. Quelle coïncidence: les commissions scolaires et les universités en réclamaient tout autant!

Le monde collégial a donc réagi avec vigueur, les mémoires se sont multipliés et 400 personnes se sont présentées en juin au forum — trop balisé pour permettre les débats, mais qui se termina par un important discours du ministre. Son message: «les cégeps resteront en place, mais travaillons à ce qu'ils soient plus au-

tonomes». La Fédération des cégeps, qui souhaite un tel engagement depuis des années, en avait les yeux brillants, alors que les professeurs se sont aussitôt vus sous la coupe de directions locales n'ayant en tête que le bien-être de l'entrepreneur du coin.

Or les dispositions annoncées hier ne méritent même pas le nom d'orientations. Il s'agit soit de correctifs à la marge (par exemple, la levée des obstacles administratifs qui empêchaient un immigrant d'entrer au cégep), soit de vœux qui, pour se concrétiser, devront se soumettre à l'épreuve du réel: la négociation des conventions collectives. Ce sera le cas de l'assouplissement du calendrier scolaire, jusqu'à maintenant identique pour tous les cégeps et pour tous les programmes. Le souhait, valable, existe depuis des années: résistance syndicale aidant, il n'a jamais pu se réaliser. Attendons donc avant de sortir tambours et trompettes...

Quant aux «sanctions intermédiaires», leur mérite tiendra à leur finalité. S'il s'agit de permettre aux futurs ministres de l'Éducation de se féliciter de l'atteinte d'objectifs politiques («oui, chers électeurs, 90 % des élèves décrochent un diplôme au cégep!»), la formule est navrante. Mais s'il s'agit de s'adapter à ce courant de pensée qui soutient que, en matière d'éducation, chaque portion d'apprentissage peut avoir une reconnaissance, cela vaut infiniment mieux que le décrochage.

Enfin, l'élaboration de programmes par les cégeps eux-mêmes, telle qu'elle est proposée par le ministre, n'est pas en soi affolante puisque la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial devra les approuver, garantissant ainsi le respect de normes nationales.

La crainte subsiste que ces programmes se confondent avec les besoins des entreprises. Il faudra attendre février pour mieux le mesurer, alors que le ministre déposera son plan d'action sur la formation professionnelle et technique. Car l'avenir des cégeps, hier, était si étroit qu'il n'englobait pas cet univers...

jboileau@ledevoir.ca

Le paravent de l'immunité

Que d'encre aura fait couler l'affaire Yves Michaud, née de l'adoption par l'Assemblée nationale le 14 décembre 2000 d'une résolution le blâmant d'avoir tenu des propos prétendument racistes à l'endroit de la communauté juive. Ne pouvant obtenir réparation des députés, il s'est présenté en Cour supérieure qui l'a débouté jeudi dernier. Il entend se rendre jusqu'en Cour suprême pour blanchir son nom et sa réputation. Il a raison.

On peut être fatigué d'entendre parler de cette affaire. Certains le sont, mais Yves Michaud est tenace et pugnace. Même si on est parfois tenté de lui suggérer de passer à autre chose, il reste que la vérité a ses droits. Les propos qu'on lui reproche, il ne les a tout simplement pas tenus. Cela doit être reconnu.

De toutes les manières, M. Michaud a tenté d'obtenir cette reconnaissance. Ses amis péquistes les premiers lui ont fait défaut. Même le chef du Parti québécois, Bernard Landry, avec qui il entretient des liens d'amitié depuis les années 60, s'est déistisé au dernier moment. Cela étant, ce ne sont pas les libéraux qui prendront l'initiative de s'excuser.

Ne pouvant poursuivre les députés pour diffamation en raison de leur immunité parlementaire, M. Michaud tente de faire reconnaître par les tribunaux que l'Assemblée n'a pas le pouvoir constitutionnel d'adopter une motion de blâme à l'endroit d'un citoyen. Jeudi, le juge Jean Bouchard rejetait cette prétention et reconnaissait le droit aux députés de dénoncer collectivement des propos qu'ils jugent inacceptables.

Le problème dans l'affaire Michaud n'est pas tant la question du droit de l'Assemblée nationale de blâmer ou pas un citoyen que la façon dont ce droit peut être exercé. L'immunité parlementaire qui leur est accordée n'autorise pas les députés à dire n'importe quoi n'importe comment. Dans le cas présent, le débat qui a cours depuis quatre ans a permis d'établir, comme le soulignait le député Jean-Pierre Charbonneau dans nos pages samedi, qu'on a fait à Yves Michaud «un procès d'intention pour les mauvaises raisons». On lui reprochait d'avoir banalisé l'Holocauste alors que ses propos consistaient à rappeler que le peuple juif n'était pas le seul à avoir souffert dans l'histoire de l'humanité.

Les députés sont les personnes les plus promptes à réclamer des journalistes correction lorsqu'ils sont mal cités ou accusés sans fondement. On se demande pour quelles raisons ils échapperaient eux-mêmes à cette obligation. Si l'immunité parlementaire les protège de toutes poursuites, elle ne les dispense pas de reconnaître leurs torts. Elle n'est en rien un paravent derrière lequel ils peuvent se cacher.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

CHUM: L'EXPERT GUY SAINT-PIERRE TRAVAILLE DE FLORIDE...



L E T T R E S

Décision injustifiable

Monsieur le ministre de l'Éducation, J'ai assumé les fonctions de directeur général de la CECM et de la CSDM durant neuf ans, de 1992 à 2001. Au début des années 90, les écoles juives ont tenté de conclure des ententes d'association avec notre commission scolaire sur le modèle de l'association que nous avions avec les écoles helléniques. Nous avons refusé, car leur demande utilisait notre commission scolaire comme clé d'accès au financement tout en maintenant séparé leur réseau scolaire.

Dans le cas des écoles grecques, les élèves fréquentaient au secondaire notre réseau public et vivaient donc une intégration efficace à la société québécoise et un apprentissage adéquat de la langue française.

Depuis, la société québécoise a transformé le réseau d'éducation confessionnel en réseau laïc: notre société a mis 30 ans pour arriver et cela a exigé une modification constitutionnelle (et on sait ce que cela signifie au Canada).

La décision que vous venez de prendre est injustifiable; les raisons invoquées (le feu à la bibliothèque d'une école juive et une meilleure intégration sociale) sont une offense à l'intelligence d'un citoyen averti. Comment allez-vous réagir maintenant aux demandes de communautés religieuses désirant un réseau d'écoles séparées financées entièrement par l'État? Sans doute à l'aide d'une pirouette de politicien sans vision, un «politicaillon» de bas étage?

Vous faites honte monsieur à tous les éducateurs qui œuvrent ou qui ont œuvré dans le réseau scolaire et qui tentent de transformer la réalité pour un mieux-être des québécois.

Yves Archambault
Montréal, le 16 janvier 2005

Quels ponts, M. Reid?

Monsieur Reid, Je suis estomaqué par la divulgation d'une information publique qui semble avoir été diffusée en catimini il y a un mois. À tort ou à raison, les perceptions sont contre vous.

En ces périodes de nécessité et de pingrerie de votre gouvernement (victimes du tsunami, inondations en Haïti, santé sous-financée, endet-

tement des étudiants et j'en passe) vous mobilisez 10 millions de fonds publics par année pour construire des ponts entre deux communautés. Quels ponts, monsieur le ministre? Je peux imaginer vos intentions, mais concrètement qu'en est-il? Je veux comprendre ce que vous allez faire avec mon argent. Pourquoi 5000 \$/enfant/année? Vous avez le fardeau de la preuve. Sachez que, comme bien d'autres, je suis pour:

- une fonction publique et une société civile laïque;
- une société multiculturelle et contre la «ghettoisation» des ses constituantes;
- un système d'éducation ouvert à tous, performant et financé adéquatement;
- le libre choix des croyances religieuses à l'extérieur des sphères publiques;
- le libre choix des parents à décider des écoles que leur enfant fréquente et, bien entendu, d'en assumer la totalité des conséquences (financières et autres).

Les prochains jours vous permettront de bien mesurer l'effet de votre décision sur les perceptions de la population et sur l'harmonie que vous souhaitiez générer. Un lamentable échec. Un autre au dossier des improvisations de votre gouvernement. Et dire que la phrase d'appel était *Nous sommes prêts!*

Jérôme Desrosiers
Québec, le 16 janvier 2005

Non au financement à 100 % des écoles privées

Je ne vois absolument aucune justification au régime de faveur accordé à certaines écoles privées, juives ou autres. «Pour favoriser les échanges culturels», dit le ministre Pierre Reid! N'est-ce pas bien cher payé? Si l'on s'engage dans cette voie, il faudra (et le ministre y ouvre la porte) étudier des demandes analogues de toute autre communauté allophone ou religieuse; et pourquoi refuser alors, sans être suspect de discrimination, des échanges culturels entre francophones et anglophones ou autres? Seraient-ils moins intéressants, moins productifs?

On en arrive ainsi, à la limite, à l'école privée subventionnée partout à 100 %. Quel beau projet de société! Cet argent ne serait-il pas mieux in-

vesti dans l'amélioration du système public où tous les enfants du Québec peuvent aller gratuitement et avoir des échanges culturels beaucoup plus soutenus et intégrateurs que ceux du ministre.

Pour ma part, je m'oppose à ce surfinancement par la bande des écoles privées; je m'oppose à tout régime d'exception favorisant, forcément au détriment des autres, quelque communauté que ce soit au plan de l'éducation nationale.

Michel Théoret
Magog, le 16 janvier 2005

Après la grève

Lorsque j'allais à la SAQ, j'aimais bien demander conseil au commis pour une bonne bouteille, que ce soit pour un simple dîner entre amis ou encore pour une occasion plus spéciale. J'ai toujours aimé le service et les conseils reçus. En fait, j'étais fier de cette société d'État qui était capable de m'offrir un service que je ne rencontrais que dans certaines boutiques spécialisées. Ça me changeait du quotidien des magasins à grande surface. Qui n'a pas déjà rencontré ces vendeurs d'électronique ou de cafetière, qui ne connaissent à peu près rien des produits et dont les conseils se résument à dire quelque chose du genre: *J'en ai un pareil à la maison et il va très bien...* ou *c'est dans la rangée numéro 8*. Bien sûr, ce sont des pseudo-associés qui gagnent huit dollars l'heure et qui travaillent de temps en temps, et c'est le genre de service auquel on doit s'attendre. Est-ce que vous voulez ce genre de service lorsque vous allez acheter du vin?

Je pose cette question aux gens qui traversent les lignes de piquetage en méprisant ces travailleurs qui leur ont fait découvrir de bonnes bouteilles. Car il ne faut pas se faire d'illusions, ce n'est pas les monsieur Charest, Toutant ou Bouchard qui vous conseilleront une bouteille de vin le lendemain de la grève, ce seront ces mêmes personnes que vous avez traitées avec mépris.

J'espère, de tout cœur, que ceux qui crachent au sens propre comme au sens figuré sur ces travailleurs et travailleuses aujourd'hui, se feront répondre demain: *«Vous cherchez un bordeaux? Ils sont dans la rangée numéro 8.»*

Raynald Richer
Le 16 janvier 2005

LIBRE OPINION

Mettre à profit notre créativité

ISABELLE HUDON

Présidente et chef de la direction intérimaire, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Ayant pris connaissance de la lettre de monsieur Robert Spickler intitulée *Lettre-fiction aux Montréalais à l'occasion de l'adoption d'une politique culturelle pour Montréal* publiée dans l'édition du lundi 10 janvier 2005 du quotidien *Le Devoir*, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, au nom de ses quelque 7000 membres, souhaite ajouter sa réflexion au sujet du rôle que joue la culture comme levier de développement pour la métropole montréalaise.

Tel que le souligne une étude économique publiée par la Chambre en avril 2004, *«la qualité de vie dont jouissent les Montréalais repose principalement sur les nombreux événements culturels de toutes sortes qui s'y déroulent chaque année; un faible taux d'homicides; la diversité qu'apportent les nombreuses communautés culturelles sur le territoire; ainsi que le multilinguisme qui y a cours»*.

C'est un fait reconnu au-delà des frontières de la métropole et du pays que la culture constitue une part importante de la signature de Montréal en tant que ville où il fait bon vivre. Par la présence des grands événements culturels jusqu'aux artistes à l'avant-garde de la création dans de nombreux domaines, la

culture contribue au rayonnement international de la métropole montréalaise. L'image utilisée par M. Spickler est lourde de sens: vider la ville de la culture, c'est fermer Montréal telle qu'on la connaît.

Contribution reconnue

L'importante contribution de la culture pour la vitalité de la métropole est sans aucun doute reconnue par les gens d'affaires. Le sondage effectué l'an dernier dans le cadre de l'étude de la Chambre montrait que la grande majorité de la communauté des affaires de la région de Montréal s'entend pour dire que la ville se démarque par sa qualité de vie. Parmi les aspects qui façonnent cette exceptionnelle qualité de vie, les gens d'affaires accordent une place importante à la culture. Bien que les dirigeants d'entreprise soient principalement préoccupés par la compétitivité de leurs entreprises et, par extension, de l'économie de la métropole, il leur importe aussi que la culture continue de compter parmi les atouts incontournables qui font la réputation enviable de Montréal.

Il est donc essentiel, selon nous, de faire de Montréal une véritable métropole culturelle, de la doter de moyens novateurs lui permettant de maintenir et d'accroître le dynamisme culturel qui la distingue. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain s'est depuis longtemps engagée à promouvoir le levier éco-

nomique puissant que constitue la richesse culturelle dont nous profitons actuellement.

Dans son énoncé de principes, la Chambre souligne qu'il importe, d'une part, de préserver et de rehausser cette qualité de vie et, d'autre part, de soutenir la vitalité et la diversité de l'offre culturelle et linguistique montréalaise, de sorte que la Cité de Montréal soit un endroit où il fait bon vivre et que l'on prend plaisir à visiter.

Selon nous, la créativité et la vitalité culturelle de la Cité de Montréal constituent des éléments porteurs de qualité de vie et de développement économique, rehaussent la compétitivité internationale de Montréal et doivent être soutenus activement. Alors que d'autres agglomérations urbaines dans le monde déploient des tonnes d'ingéniosité, se structurent et se concertent, il est impératif de mettre à profit toute notre créativité, notamment pour trouver des solutions durables aux problèmes de financement des événements et organismes culturels.

Profitant du contexte de réflexion que crée l'exercice de définition de la Politique culturelle de la Ville de Montréal, la Chambre réitère donc son engagement à promouvoir et à défendre la place importante que joue la culture dans l'économie et la qualité de la vie de la région métropolitaine. La Chambre fera preuve, elle aussi, de créativité en déployant tous les efforts afin de réunir ces deux univers: soit celui des affaires et celui de la culture.

IDÉES

Les écoles juives et le statut d'école associée

Un pas en avant

SYLVAIN ABITBOL

Président de la Fédération CJA, l'organisme central de financement et de coordination des services destinés à la communauté juive

Il nous apparaît approprié, compte tenu de nombreux commentaires parus dans les médias ces derniers jours au sujet du statut d'école associée reconnu aux écoles communautaires juives par le ministère de l'Éducation du Québec, de faire valoir le point de vue de la Fédération CJA, organisme représentatif de la communauté juive de Montréal.

Cette initiative conjointe du réseau des écoles juives et des écoles publiques, qui traduit une conception progressiste de l'éducation et des relations interculturelles, représente un pas en avant dans le développement d'une société ouverte et tolérante. Notre système scolaire se distingue des autres écoles privées dans la mesure où il assume une véritable vocation communautaire. Financé par la communauté juive, il est ouvert à tous ses membres et subventionne les frais de scolarité de près de 50 % de ses élèves.

La communauté juive s'enorgueillit d'une longue

histoire au Québec, jalonnée d'importantes contributions. Aujourd'hui, nous commanditons plusieurs programmes et initiatives visant à encourager la participation des membres de notre communauté à l'épanouissement de la société dans laquelle nous vivons.

L'entente que nous avons conclue avec le ministère de l'Éducation du Québec contribuera à faire progresser ces initiatives, en permettant aux élèves et enseignants d'écoles juives et publiques de participer à des programmes conçus pour favoriser le respect de la diversité. Une gamme variée d'activités, comprenant des échanges d'élèves et d'enseignants, des visites conjointes d'organismes culturels et des groupes de discussion, permettront aux jeunes de divers secteurs éducatifs d'engager un dialogue sur des valeurs telles que la tolérance, la compréhension et l'acceptation de personnes d'origines différentes.

Financement du volet laïque

Le statut d'école associée offre à nos écoles communautaires la possibilité de prendre une place plus équitable et d'assumer un rôle plus actif au sein du système d'éducation public. Les fonds supplémentaires qui nous sont alloués dans le cadre de cette entente seront strictement réservés au financement du volet laïque de notre programme. Les éléments culturels et religieux du programme scolaire continueront d'être financés par les pa-

rents et la communauté juive.

Je tiens à souligner que ce partenariat n'annoncé pas un recul à l'ère des commissions scolaires confessionnelles. Bien au contraire, il est essentiellement fondé sur les éléments laïques communs aux programmes des écoles qui y participent. Le véritable enjeu de cette initiative est l'intégration. Les leaders gouvernementaux ont clairement exprimé leur volonté de promouvoir la participation des communautés à l'enrichissement de la mosaïque culturelle de la province. Tout en préservant la liberté de transmettre notre héritage culturel, cette politique nous permet de jouir d'une interaction plus large et plus fructueuse avec nos concitoyens québécois.

Nous ne pouvons faire de meilleur investissement pour notre avenir que d'engager les Québécois de toutes les communautés culturelles à participer à des programmes conjoints. Nous sommes convaincus que le statut d'école associée est le meilleur moyen de réaliser cet objectif et tenons à remercier le gouvernement d'en reconnaître le bien-fondé.

La communauté juive est profondément attachée et enracinée au Québec. Nous avons toujours fait preuve d'un engagement constant envers l'avenir de notre province et les valeurs qu'elle cultive. L'enseignement de la tolérance, du respect et de la liberté font partie intégrante, au même titre que la lecture, l'écriture et l'arithmétique, de notre vision globale de l'éducation au Québec.

Un silence révélateur

MARIE-MICHELLE POISSON

Professeure de philosophie, Collège Ahuntsic

Depuis quelques jours, tous les individus et les groupes sociaux vigilants et responsables ont dénoncé vivement sur toutes les tribunes la décision du ministre de l'Éducation Pierre Reid de financer à 100 % les écoles de «culture religieuse» juive. Par-delà cette protestation quasi unanime, il faut porter notre regard sur l'instance gouvernementale qui aurait dû, par son mandat spécifique, prévenir le ministre des conséquences néfastes de cette décision et l'empêcher de commettre une telle erreur.

Le Secrétariat aux affaires religieuses (SAR) a été créé il y a environ cinq ans par la loi 118 pour remplacer les anciens Comités catholiques et protestants qui participaient d'office à tous les travaux du Conseil supérieur de l'éducation et avaient droit de regard sur tous les programmes d'enseignement. Mme Christine Cadrin-Pelletier, théologienne de formation, «sous-ministre associée de l'Éducation à la foi catholique au Québec» avant que la loi 118 ne soit adoptée, en est aujourd'hui la secrétaire.

Le mandat de Mme Cadrin-Pelletier est le suivant: ■ fournir les ressources et l'expertise nécessaires au Comité sur les affaires religieuses pour lui permettre d'exercer le mandat prévu dans la Loi sur l'instruction publique (essentiellement rédiger les programmes d'enseignement religieux); ■ établir les concertations et les collaborations nécessaires entre le Comité sur les affaires religieuses et toute instance appropriée, relativement aux questions touchant la religion en éducation; ■ observer l'évolution socioreligieuse du Québec et alimenter la réflexion sur les enjeux liés à la religion en éducation; ■ soutenir la prise de décision ministérielle en matière de religion en éducation; ■ fournir l'information pertinente et à jour sur l'évolution du fait religieux en éducation, ici et ailleurs; ■ veiller à la cohérence des actions ministérielles relatives à toute question touchant la religion en éducation. Le poste de sous-ministre associé aux affaires religieuses est donc un poste clé dans l'affaire qui nous occupe. La décision de subventionner à 100 % certaines écoles de «culture religieuse» juive est normalement le genre de décision qui doit être soumise pour évaluation au préalable à ce haut fonctionnaire expérimenté qu'est un sous-ministre, surtout si on a prévu dans la structure même du ministère — et cela est un immense privilège — un poste spécialement consacré «aux affaires religieuses».

Consultée?

Dans l'ordre normal des choses, Mme Cadrin-Pelletier aurait dû être consultée par le ministre. Alors pourquoi aurait-elle approuvé une décision aussi lourde de conséquences? [...]

Ces dernières années, Mme Cadrin-Pelletier s'est fait l'apôtre de la stratégie qui consiste à maintenir les contenus religieux au sein de l'école publique en les travestissant en «enseignement culturel des religions». L'astuce de cette pseudo réforme ayant été de faire disparaître la référence explicite à une confession particulière pour rencontrer les exigences de la Loi de l'instruction publique et des chartes. Mais ce stratagème, n'ayant trompé personne, a mené le MEQ dans une impasse, et c'est pourquoi les nouveaux programmes d'éthique et de culture religieuse du deuxième cycle du secondaire, obligatoires pour tous, tardent toujours à être publiés.

Par ailleurs, l'un des mandats de Mme Cadrin-Pelletier étant d'«établir les concertations et les collaborations nécessaires entre le Comité sur les affaires religieuses et toute instance appropriée, relativement aux questions touchant la religion en éducation», on conçoit mal qu'elle n'ait été pas informée ou interpellée par les «instances appropriées», comme l'Assemblée des évêques, qui aurait pu s'inquiéter de l'iniquité créée envers les écoles privées catholiques et s'indigner qu'on accorde de fait aux communautés juives ce qu'on refuse par ailleurs aux communautés catholiques, soit la création d'écoles confessionnelles séparées dans le réseau public (ou financées entièrement par le public, ce qui revient au même, tout le monde l'aura compris).

... ou pas?

Il est aussi possible que Mme Cadrin-Pelletier n'ait pas été consultée par le ministre, et alors cela équivaut à un désaveu ministériel envers son secrétariat (qui n'aurait d'ailleurs jamais dû exister... à mon avis). Mais en ce cas, ce sont les autorités religieuses catholiques et protestantes qui comptent toujours sur cette instance pour les représenter qui devraient s'insurger et réclamer des comptes au ministre de l'Éducation, faute de quoi leur silence pourra être interprété comme un assentiment tacite à la politique du ministre.

Mais alors pourquoi les autorités religieuses seraient-elles d'accord, contre tout bon sens, avec la décision de financer à 100 % les écoles privées de «culture religieuse» juive?

En subventionnant certaines écoles privées confessionnelles, le MEQ crée un précédent qui permettra à terme de concrétiser LE scénario qui avait été proposé par les autorités confessionnelles catholiques lors des États généraux de l'éducation, à savoir la création d'un réseau d'écoles publiques confessionnelles en plus des écoles linguistiques laïques qui existent désormais. [...]

Comme l'échéance de la clause dérogatoire qui permet exceptionnellement de maintenir quelques contenus religieux dans les écoles publiques pour faciliter la transition vers la laïcité complète est imminente, il faut s'attendre à ce que le lobby catholique se lance dans la mêlée avec un autre plan de match. [...] Dans un tel contexte, il est tout à fait plausible d'imaginer qu'il y voie l'opportunité de faire avancer sa cause, masquée derrière le bon sentiment d'ouverture aux communautés culturelles en utilisant le militantisme de ces communautés et l'apparence de légitimité politique dont elles disposent pour obtenir, par simple effet d'entraînement, des écoles catholiques séparées subventionnées à 100 %, comme il l'a toujours souhaité.

Malheureusement, au vu de l'histoire récente du Québec, et au vu de l'organisation même du ministère de l'Éducation, une telle stratégie est tout à fait possible et peu d'indices permettent de le démentir. [...]



HAVAKUK LEVISON, ARCHIVES REUTERS

Le retour de l'école ethnique ou le clientélisme d'État

LOUIS ROUSSEAU

Professeur, département des sciences religieuses, Université du Québec à Montréal

Une évolution et une maturation considérables de l'opinion semblaient s'être produites depuis une dizaine d'années au Québec à propos de la place à faire à la diversité culturelle et religieuse croissante au sein de la société.

Héritière de plus d'un siècle d'élaboration d'une conscience de soi polarisée entre une majorité catholique d'origine française et une minorité protestante (souvent dominante) d'origine britannique, notre société avait laissé peu de place aux nouveaux arrivants, juifs d'abord, puis italiens et grecs, au sein de ses institutions et sur la scène de la représentation d'un nous collectif.

C'est ainsi que les immigrants juifs furent exclus des écoles catholiques et qu'on leur refusa le développement de leur propre système scolaire dans la logique des écoles publiques réservées aux seuls catholiques et protestants. Ils obtinrent finalement la possibilité de développer leur réseau dans le cadre du système privé et il fut fréquent par une minorité de la population juive capable d'en assumer le coût. Un troisième ensemble d'écoles ethniques, à vocation de reproduction culturelle encore plus accentuée, s'ajouta ainsi aux deux premiers ensembles.

Soucieux de bien marquer son ouverture aux autres, le gouvernement du Parti québécois reconnut des écoles grecques et arméniennes au cours de son premier mandat. Bien peu de citoyens avaient encore commencé à réfléchir à la question de la diversité ethnique et religieuse au moment où s'élaborent les premières esquisses d'une identité québécoise qui se voulait inclusive.

Depuis les années 90, l'opinion publique a parcouru une longue route que les décisions démocratiques de l'État ont reconnue et balisée. Le Québec est une société pluriculturelle résultant de son histoire passée comme des tendances lourdes de la mondialisation contemporaine. Accueillantes à cette diversité, la société et ses institutions favorisent le métissage interculturel tout en convoquant tous les citoyens dans la construction d'une cité commune. À cette fin, le français constitue la condition de la communication et de l'échange, d'où son statut particulier.

Que faire de l'école?

Que faire du seul autre instrument collectif permet-

tant l'entrée en culture: l'école? Faut-il favoriser la logique de l'école ethnoreligieuse traditionnelle en l'élargissant aux nouvelles communautés musulmanes, hindoues, bouddhistes, sikhs, chrétiennes orientales, etc., comme peut le suggérer l'esprit d'équité et de non-discrimination? Faut-il au contraire en finir avec ces matrices de reproduction des solitudes et des oppositions en déconfectionnalisant le système scolaire pour disposer de véritables écoles communes, laboratoire de l'apprentissage d'une culture partagée, premier lieu de l'échange des différences? Adoptée en juin 2000, la loi 118 a tranché un débat démocratique majeur en faveur de la seconde option.

Du coup les écoles ethniques à composante religieuse forte disposant du financement de l'État en tant qu'écoles privées pouvaient sembler en porte à faux. Cette question chaude faillit être posée dans l'avis remarquable du Conseil des relations interculturelles soumis à la ministre des Relations avec les citoyens et l'immigration et intitulé *Laïcité et diversité religieuse: l'approche québécoise* (26 mars 2004).

La laïcité à la québécoise ne refoule pas la différence religieuse en dehors de l'espace public, comme le fait la tradition française. Elle en aménage la présence avec souplesse. Mais ces accommodements ne doivent pas remettre en cause les institutions au sein desquelles s'apprennent et se partagent valeurs et règles communes permettant de bâtir une coexistence féconde. Le partage des mêmes règles civiles (droit et institutions juridiques) et des mêmes milieux d'éducatifs s'impose d'évidence. Seul l'État détient en notre nom le pouvoir de mettre en œuvre ce programme citoyen démocratique.

Alerte générale

Or la nouvelle que le Québec financera à 100 % des écoles privées juives sonne comme un signal d'alarme. Sommes-nous en train d'assister à la revalorisation de l'école ethnique au motif de «favoriser les échanges culturels»?

Il faudrait alors promouvoir ces pépinières de la différence religieuse et culturelle et développer en toute logique des programmes d'aide aux écoles dont le projet serait précisément de cultiver la différence pour assurer la richesse et la diversité des échanges. Il ne faudrait pas oublier de financer à 100 % des écoles «véritablement catholiques canadiennes françaises» et des écoles «véritablement protestantes» afin que les non-chrétiens puissent eux aussi faire l'expérience d'une intense différence!

Écrire cela montre bien l'absurdité de cette argumentation. Il s'agit d'autre chose. Je soupçonne pour

ma part la manifestation d'une bonne dose d'État clientéliste qui veut récompenser ainsi un groupe particulièrement compact d'électeurs et laisser deviner des promesses à des communautés ethnoreligieuses plus jeunes. Il se pourrait aussi qu'on y décèle l'absence de prévision des conséquences à long terme dont nous voyons tous les jours de nouveaux exemples. Or il y a ici motif à alerte générale, et il faut qu'une forte opinion laïque et citoyenne s'exprime.

Puis-je dire que je suis particulièrement malheureux que cette décision mette en scène des institutions de la communauté juive. J'ai appris à connaître de près et à estimer bien des membres de cette communauté de nos concitoyens. Je sais leur attachement aux institutions que plusieurs générations ont bâties et qui font de Montréal une ville assez unique en Amérique du Nord. Depuis plusieurs années, je vois ces parents souffrir du départ de la majorité des jeunes qui, éduqués très souvent dans des institutions juives, ne se sentent pas à l'aise dans une société québécoise dont ils n'ont pas appris à partager la culture populaire et les loisirs.

Je redoute que la judaïsation possible du débat public ne nous fasse dévier complètement de la seule question véritable: voulons-nous vraiment faire la promotion de l'école québécoise commune ayant comme objectif la socialisation de tous nos enfants, quelles que soient leurs différences? Si, portés par notre jeune tradition politique en la matière, nous voulons confirmer l'orientation déjà prise et que cette petite décision prise en catimini déforme, alors il faut demander l'annulation ou la non-reconduction des contrats déjà signés et soumettre la nouvelle orientation gouvernementale à un vaste débat public.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé) Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire), Antoine Robitaille (surnuméraire), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Léo-René Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique); Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny (pupitre), Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre internationale et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque; à Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Marlise Hamelin, Alexandre Shields (commis); à la documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derron, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Martine Côté, Dave Cameron, Christine Legault, Anélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Melisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Gauthier (directeur de production), Nathalie Zernatiss, Michel Bernadette, Philippe Borne, Johanne Bégin, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle, (coordonnatrice de la promotion et de la sollicitation), Lori Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine

ACTUALITÉS

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

contre un barrage militaire, selon la police. L'un des soldats a été décapité pendant qu'il faisait la prière de l'aube. Toujours au nord de Bagdad, à Baiji, sept policiers ont été tués et 15 blessés dans un attentat suicide à la voiture piégée devant le commissariat de la ville.

A Bagdad, un policier a été tué lorsqu'une bombe a été lancée contre un véhicule de police. Un mortier s'est abattu près d'un hôtel tuant un civil dans la capitale où trois autres civils ont été tués par des inconnus.

L'armée américaine a pour sa part annoncé l'arrestation de 81 rebelles présumés et la découverte de plusieurs caches d'armes depuis samedi dans la province d'Anbar, à l'ouest de Bagdad. Ce coup de filet dans cette région en proie à la rébellion sunnite a permis de saisir des obus de mortiers, des éléments de fabrication de bombes artisanales et des grenades, a ajouté l'armée, qui n'a donné aucune précision sur les hommes arrêtés. Les autorités irakiennes et l'armée américaine craignent une intensification des violences à l'approche des élections législatives du 30 janvier.

Les élections

Les deux tiers des électeurs inscrits dans la capitale irakienne entendent participer aux législatives du 30 janvier malgré les risques de violence, selon une enquête publiée hier par un journal irakien indépendant. Un taux de participation élevé à Bagdad, ville de

cinq à six millions d'habitants, pourrait renforcer la crédibilité d'un scrutin que des insurgés sont résolus à saboter par des actes de kamikaze ou autres. L'Irak compte 27 millions d'habitants.

Des responsables américains et irakiens ont déjà fait savoir que quatre des 18 provinces d'Irak, dont certaines situées immédiatement au sud de Bagdad, connaissent une insécurité trop grande pour que l'on puisse y maintenir les élections.

Le sondage d'*Al Mada*, l'un des quotidiens les plus respectés du pays, a été réalisé la semaine dernière dans huit des principaux quartiers de Bagdad, l'une des villes où l'on s'attend à des attaques. Sur un échantillon de 300 personnes consultées, 67 % des Bagdadis ont exprimé l'intention d'aller voter, contre 25 % qui ne comptent pas le faire et 9 % qui restent indécis.

L'appartenance religieuse influence les intentions des électeurs de la capitale comme ceux de tout l'Irak, indique le sondage. Les dirigeants chiites incitent leurs coreligionnaires à voter tandis que les sunnites prônent un boycottage ou un report.

L'enthousiasme suscité par les élections est surtout marqué dans les secteurs chiites de la capitale, par exemple l'immense Sadr City, où 71 % ont l'intention de voter. Dans le quartier sunnite d'Athamnia, seuls 24 % des habitants interrogés étaient certains de se rendre aux urnes.

Malgré l'appel de dirigeants sunnites et de certains hommes politiques chiites à un report du scrutin, seuls 23 des Bagdadis s'y sont déclarés favorables, indique le sondage. Chez les plus de 50 ans, les trois quarts se sont dits déterminés à voter, ce qui est le cas de la moitié environ des étudiants de plus de 18 ans consultés.

Les électeurs décidés se partagent équitablement sur le point de savoir s'ils voteront pour des personnalités laïques ou religieuses. Les tiers environ des électeurs restent indécis.

Le vice-premier ministre irakien, Barham Saleh, a affirmé que le gouvernement irakien «se préparait au pire» pour les élections générales qui doivent se tenir le 30 janvier. «C'est un défi, mais nous allons le relever [...]. Il est indéniable que ce seront des élections imparfaites, car nous parlons d'un difficile processus de transition en Irak, mais il est mieux d'avoir un gouvernement élu qu'un gouvernement nommé», a-t-il ajouté. Il a cependant affirmé que les élections constituaient une avancée sur le chemin d'un Irak démocratique.

Le premier ministre intérimaire, Iyad Allaoui, a admis la semaine dernière que les élections ne pourraient se tenir dans certaines régions secouées par la violence. Un porte-parole de la Maison-Blanche a également affirmé que les élections irakiennes seraient imparfaites alors qu'un haut responsable militaire américain en Irak a déclaré hier s'attendre à des violences le jour des élections et à la poursuite de l'insurrection après le scrutin.

Agence France-Presse et Reuters

SAQ

SUITE DE LA PAGE 1

à la CSN (il sera affilié à la Fédération des employés et des employées des services publics —FEESP-CSN) se soit matérialisée rapidement. Si le MTQ refuse de dévoiler ce qui a avancé dans le dossier pour justifier la convocation, la SAQ parle elle-même de l'arrivée de la CSN comme «d'une occasion propice à la relance des négociations». Dans un communiqué diffusé hier, le négociateur en chef, Lucien Bouchard, précise toutefois que cela «ne change pas les questions de fond sur lesquelles les négociations achoppent».

De l'argent et de l'expérience

L'aide qu'apportera la CSN au SEMB se concrétisera de diverses manières. Financièrement, la centrale a accordé, par la Caisse d'économie solidaire Desjardins, un prêt de quatre millions au syndicat en grève. L'équipe de la CSN sera aussi mise à contribution pour la mobilisation, les communications et les négociations. Au moins un conseiller de la centrale se joindra ainsi à l'équipe de négociation actuelle, menée par le président du SEMB, Martin Charron.

«Les objectifs que poursuivent les syndiqués du SEMB sont des revendications légitimes qui représentent des enjeux importants», note la présidente de la CSN, Claudette Carboneau, pour justifier l'intérêt de la centrale à soutenir un syndicat actuellement en grève. On parle de travailleurs qui sont jeunes et d'emplois précaires. D'un point de vue politique, la question des agences et de la privatisation nous ramène au débat sur les partenariats public-privé (PPP). Ce sont des préoccupations communes.»

La poussière étant un peu retombée sur l'assemblée mouvementée de dimanche, Mme Carboneau s'est dite «très déçue de l'allure qu'a prise la campagne» du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, affilié à la FTQ). Le vote proposé aux membres du SEMB ne portait que sur une possibilité d'adhésion, celle à la CSN. Plusieurs grévistes étaient furieux de ne pas pouvoir choisir entre deux options, s'estimant lésés dans leurs droits. Le SCFP avait déployé beaucoup de militants sur les lieux pour faire valoir son option.

Martin Charron a justifié sa décision de ne soumettre qu'un seul choix en disant que le bureau syndical s'était penché sur différentes options, et que celle de la CSN (auquel le SEMB a été rattaché deux fois, entre 1964 et 1975, puis entre 1982 et 1985) était préférable. Le SEMB a discuté avec les Teamsters, le SCFP, la CSN et aussi le National Union of Public and General Employees (NUPGE, auquel est affilié l'Ontario Liquor Board).

«Quand une organisation [le SCFP] n'est pas mise au jeu dans un débat d'affiliation, critique Mme Carboneau, mais qu'elle plaide un droit immanent d'être entendu, il y a un problème. [...] L'affiliation à une centrale n'est pas un marché. Que ces pratiques interviennent dans un syndicat en grève depuis huit semaines, et qui a besoin de toute son unité, c'est préoccupant au chapitre des pratiques syndicales.»

Au SCFP, on se disait amer de la tournure des événements. «Nous n'avons pas eu d'occasion de soumettre une proposition», explique Lucie Richard, directrice adjointe. Les gens voulaient avoir un choix, et nous étions prêts à leur offrir [...]. Mais ils n'ont pas eu à choisir entre la CSN et la FTQ. Ils ont choisi entre un chèque ou rien. Je résume ça à l'affiliation par la faim, parce que ce sont des gens qui n'ont pas reçu d'allocation de grève depuis quatre semaines.»

Revenant sur l'objet de la contestation de ses membres, Martin Charron affirme que le SCFP n'a jamais fait d'offre concrète, et que c'est le devoir du bureau de faire une sélection. «L'affiliation à une centrale n'est pas comme magasiner une voiture, dit-il. On regarde l'importance des valeurs. On a été créé par la CSN, on est resté proche de ses valeurs. C'est ça qui compte. [...] Le premier objectif était de rééquilibrer le rapport de force de cette négociation. Ça va nous permettre d'avoir un meilleur encadrement, car on manquait d'expérience et de vision globale. On va être mieux outillé.»

Le Devoir

GASPÉSIA

SUITE DE LA PAGE 1

Sauf que les conditions sont à analyser. Ce ne sera pas une transaction facile à faire», a-t-il confié hier.

Ernst & Young a par ailleurs reçu vendredi dernier 15 offres de groupes prêts à liquider une partie ou la totalité de l'actif de l'usine. Selon le contrôleur, à première vue aucune de ces propositions ne s'avérerait plus avantageuse pour les créanciers que celle du repreneur.

Une prolongation

Pierre Laporte doit retourner lundi prochain devant le juge Paul Chaput de la Cour supérieure du Québec afin de demander une nouvelle prolongation de la protection contre les créanciers dont bénéficie l'entreprise. Il se donne jusque-là pour étudier les offres de liquidation, mais son lit est déjà fait. «Si demande une extension, ce n'est certainement pas pour faire la liquidation de l'actif de l'entreprise», a-t-il glissé. La durée du délai n'a pas encore été déterminée. D'après le contrôleur, elle pourrait aller «de quelques semaines à quelques mois».

D'autres repreneurs potentiels pourraient profiter de ce sursis pour faire des propositions de relance. Comme le souligne le comptable, «tant que la transaction n'est pas conclue, il peut toujours y avoir quelqu'un qui se présente et qui dit "moi je suis prêt à offrir plus"».

Pour le maire de Chandler, Claude Cyr, les résultats du processus d'appel d'offres qui a pris fin vendredi sont encourageants.

«C'est un bon départ pour le redémarrage, a-t-il fait valoir. On a hâte de traduire en succès l'échec qu'on a connu. On a une hâte terrible de montrer à tout le Québec qu'on est capables de se prendre en mains et de faire un succès avec tout ça.»

Presse canadienne

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CÉGEP

SUITE DE LA PAGE 1

collégiales (AEC). Un étudiant pourra toutefois se rendre sur le marché du travail avec ce diplôme en main, puisqu'un cégep lui aura reconnu un certain nombre de compétences.

Cette orientation du gouvernement Charest soulève un tollé. «Est-ce qu'on peut diplômé un tiers de technicien? Est-ce qu'on va diplômé à la pièce? C'est une inquiétude qu'on a», a lancé le président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Ronald Cameron.

La CSQ considère les sanctions intermédiaires comme une proposition «dangereuse» qui risque de compromettre le décrochage scolaire. «On va donner un diplôme déqualifié. Tu veux quitter le cégep, on va te donner un papier pour dire ce que tu as suivi. C'est un mauvais message. Le ministre dit qu'il veut favoriser la réussite, mais il va inciter les étudiants à quitter le cégep», a souligné le président de la CSQ, Réjean Parent.

Les étudiants s'insurgent tout autant contre ce nouveau diplôme. «Quelqu'un pourrait faire un DEC technique sans faire la formation générale obligatoire et se retrouverait avec un diplôme quand même. Ce n'est pas favorable pour les étudiants. On pourrait se retrouver avec un DEC dévalué», a expliqué la présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Julie Bouchard. La Fédération des cégeps est le seul acteur du réseau collégial à se réjouir de la création de la sanction intermédiaire.

Pierre Reid se défend bien de procéder à un nivellement par le bas. La création de cette sanction vise à «reconnaître les acquis» des étudiants qui auront effectué les deux tiers de leur formation, par exemple. Ainsi, un étudiant pourra plus facilement changer d'établissement scolaire, puisque le parcours qu'il aura effectué sera clairement décrit par sa sanction intermédiaire. La reprise des études, après un passage de quelques années sur le marché du travail, sera également simplifiée, a expliqué le ministre.

Par ailleurs, les cégeps pourront se doter de nouvelles règles d'admission plus souples. Ainsi, un collège pourra accueillir un étudiant qui, même s'il ne respecte pas toutes les conditions d'admission, dispose d'une formation jugée «suffisante pour réussir des études collégiales». Il n'est pas exclu qu'un étudiant ayant échoué en Ve secondaire en raison de difficultés dans une matière puisse tout de même entrer au collège. «L'élargissement des critères d'admission n'a pas pour but de faire entrer des gens qui ne sont pas en mesure de faire leurs études collégiales. C'est clair qu'il faut que ce soient des personnes qui aient toutes les chances de réussir leurs études», a précisé Pierre Reid. Les cégeps pourront d'ailleurs admettre des étudiants à la condition qu'ils réussissent une «formation d'appoint». Les syndicats disent craindre ces changements aux règles d'admission.

Diplôme national unique

Pierre Reid maintient le diplôme national unique,

Le Devoir

PIGNONS

SUITE DE LA PAGE 1

aux parents d'enfants autistes avec 30 millions récurrents, mais je ne sais pas où ils sont puisque l'Agence nous refuse son aide», s'indigne Andrée Dupuis Loiselle.

À l'Agence, on marche effectivement sur des œufs. C'est que le dossier des Pignons verts n'entre pas dans le moule et suscite bien des interrogations. «Le cas des Pignons verts est unique parce qu'il allie deux volets, un volet répit et un volet gardiennage. Le volet répit ne nous pose aucun problème. On le finance et on va certainement étudier comment on peut intégrer les Pignons verts à notre financement, mais le second nous questionne beaucoup», explique Martine Lesage.

Et pour cause. Le centre Aux pignons verts de Saint-Philippe-de-la-Prairie est destiné aux enfants souffrant d'autisme, de dysphasie et de divers troubles de comportement et d'apprentissage. Ouvert sept jours sur sept, 24 heures sur 24, il offre des services d'entraide, de répit et de soutien aux parents, ce qui le rend admissible à une subvention de l'Agence. D'ailleurs, cette dernière leur a consenti une enveloppe de 15 000 \$ hier. Le temps d'étudier le dossier du centre qui a besoin de 200 000 \$ pour rouler à plein régime.

Dans la région, onze autres organismes dispensent des services similaires de façon ponctuelle ou en alternance. Cela sans compter l'apport des CLSC qui allouent des allocations directes de service aux familles dans le besoin. Là où les Pignons verts font cavalier seul toutefois, c'est du côté de l'atelier-répét de semaine qui s'apparente à un service de garderie augmenté de sessions d'ergothérapie, de psychologie, de musicothérapie, de zoothérapie, de massothérapie et d'orthophonie.

Pour le papa de Sébastien et Philippe, Sylvain Despatie, ce service est une bénédiction. «Si je n'avais pas ce centre-là pour mes enfants, je ne sais pas ce que je ferais. Les portes des CPE sont fermées pour nous. Il faudrait qu'un de nous deux arrête de travailler pour s'occuper des enfants, mais on n'aurait plus l'aide de spécialistes et il faudrait accepter de vivre sur le bien-être.»

Mais voilà, pour l'Agence, le service d'atelier-répét est plutôt du ressort du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille qui gère les CPE. «Ce qu'il faut voir, c'est s'il y a vraiment un gouffre pour les enfants souffrant d'autisme ou de troubles de comportement lorsque les CPE sont incapables de les prendre en charge, explique Martine Lesage. Normalement, ces enfants sont intégrés au CPE avec un accompagnement de l'Agence et il ne devrait pas y avoir de problème. D'où nos réserves.»

Vérification faite au bureau du ministre Claude Béchard, les choses ne sont pas si simples. «Si les gens ont droit à la subvention, en théorie, ils sont admissibles. Cela dit, ce n'est pas au gouvernement de réglementer cette partie», explique le responsable des relations médias du ministère, Claude Morin. L'admissibilité est en effet une opération strictement contractuelle qui intervient entre les parents et le CPE. Si un CPE juge qu'il ne peut donner un service adéquat à un enfant, il a donc le droit d'en refuser la garde.

Selon la présidente de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ), Hélène Potvin, il existe des succès d'intégration des enfants autistes dans nos CPE. Mais derrière chaque succès, il y a toujours un soutien très fort des centres de réadaptation, qui, eux, sont des créatures du ministère de la Santé et des Services sociaux. Pour le moment, des subventions de 25 \$ par jour sont offertes pour une heure et demie d'accompagnement individuel, ce qui est nettement insuffisant pour les cas les plus lourds.

«Nous avons mis sur pied un projet-pilote qui s'appelle le fonds d'accompagnement des enfants lourdement handicapés, dont des autistes et des dysphasiques, un fonds qui permet de financer l'intégration de ces enfants-là, sans compromis», explique Mme Potvin, qui espère que le gouvernement donnera son feu vert au projet après quatre ans d'essais concluants dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Le plus urgent

D'ici là, les Pignons verts entendent se concentrer sur le plus urgent. Mais avec 15 000 \$ seule-

ment, la directrice sait bien qu'elle ne pourra pas patienter jusqu'à juin, date où les enveloppes budgétaires seront distribuées pour l'année 2005-06. «Comment peuvent-ils s'imaginer que je puisse faire rouler le centre jusqu'à juin avec un montant aussi ridicule?» Mme Dupuis Loiselle comprend d'autant moins la frilosité de l'Agence de la Montérégie que celle de Lanaudière finance déjà un centre comparable, Le Répit de Gaby, à raison de 200 000 \$. Pour elle, ces 15 000 \$ ne sont qu'un pansement sur une plaie autrement plus profonde. Car pendant que l'Agence tergiverse, les pressions financières, elles, grugent déjà les services.

«Avec nos problèmes financiers, on a dû couper les services d'ergo, de psychothérapie et de zoothérapie. C'était ça ou mes éducatrices», déplore Mme Dupuis Loiselle. «À l'Agence, une de nos mamans s'est fait dire que son fils était un cas et que l'Agence ne pouvait pas régler un cas. Mais c'est faux, il y a d'autres enfants qui ne rentrent pas dans le moule. Nous sommes une alternative, la seule en Montérégie pour ces enfants-là.»

L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie est elle-même bien consciente que les services pour ces clientèles sont loin d'être comblés. «C'est vrai qu'on a peu financé de nouveaux organismes, mais il y a un engagement du premier ministre à financer l'autisme, et cela signifie qu'il y aura de l'argent pour le faire, assure Mme Lesage. Nous regardons les services des Pignons verts pour voir si l'établissement peut s'inscrire dans notre stratégie et répondre à des besoins spécifiques.»

Mais le temps presse. Et pour Sylvain Despatie, l'épée de Damoclès est bien réelle. «On a une vingtaine d'enfants, de 18 mois à 18 ans, qui ont besoin d'aide et qui ne la trouvent qu'aux pignons verts. Et c'est maintenant qu'ils ont besoin d'aide, pas à 20 ans, défend le papa-bénévole. Des centres comme le nôtre, c'est rare. Pourquoi nous mettre des bâtons dans les roues?»

Le Devoir